

# RAPPORT ANNUEL

## 2018

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2018.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2019.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 44 24 24 - [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA  
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Echalié - Freepik - Adobe Stock  
Conception et réalisation : Service communication du VALTOM  
Impression : l'imprimeur - 240 exemplaires

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



## SOMMAIRE

### FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS P5

### SITUATION GÉNÉRALE P9

- 1 - le territoire
- 2 - l'organisation
- 3 - l'équipe
- 4 - les compétences
- 5 - les outils
- 6 - les modalités de gestion

### PRÉVENTION P17

- 1 - réduction des biodéchets
- 2 - les établissements témoins
- 3 - réparation, réemploi, réutilisation
- 4 - accompagner les acteurs économiques

### COLLECTE P23

- 1 - en porte-à-porte
- 2 - en points d'apports volontaires
- 3 - la caractérisation
- 4 - le bilan des collectes

### TRANSFERT & TRANSPORT P33

- 1 - le transfert
- 2 - le transport

### VALORISATION & TRAITEMENT P37

- 1 - la prévention
- 2 - le recyclage
- 3 - le réemploi
- 4 - la valorisation matière
- 5 - la valorisation organique
- 6 - la valorisation énergétique
- 7 - le pôle de valorisation Vernéa
- 8 - les ISDND (installations de stockage de déchets non-dangereux)
- 9 - les modes de valorisation et de traitement

### INDICATEURS FINANCIERS P48

- 1 - le coût de la gestion
- 2 - la structure des charges
- 3 - le coût du traitement
- 4 - un coût pour un service

### COMMUNICATION P55

- 1 - site web & réseaux sociaux
- 2 - les supports
- 3 - la revue de presse
- 4 - à la rencontre des usagers
- 5 - signalétiques
- 6 - 2<sup>ème</sup> campagne d'information départementale

### SYNTHÈSE P60

## ÉDITO



En 2018, le VALTOM accueille une nouvelle collectivité au sein de ses adhérents : la communauté de communes Thiers Dore et Montagne nouvellement créée suite à la loi NotRe. Le VALTOM, territoire uniforme et cohérent, compte désormais 9 collectivités adhérentes en charge de la collecte des déchets ménagers et 689 784 habitants.

Ces habitants bénéficient d'un service public de gestion des déchets performant que les élus et agents des collectivités ont à cœur de servir. La motivation et la volonté sont toujours présentes malgré des contraintes et des freins imposés par l'Etat et la Région.

En effet, l'année 2018, a été ponctuée par la manifestation de désaccords du VALTOM avec :

- la loi de finances prévoyant une hausse sans précédent de la taxe sur les activités polluantes pour les prochaines années (+500% pour le stockage en 5 ans). Celle-ci pèsera fortement sur les finances des collectivités qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins des usagers au lieu de peser sur les industriels mettant sur le marché des produits non recyclables. Simultanément, les aides financières apportées aux collectivités sont en forte diminution.
- le projet de Plan régional de gestion et de prévention des déchets qui isolerait notre territoire et nous imposerait d'aller enfouir nos déchets non valorisables bien au-delà de nos frontières ce qui serait contraire à nos convictions environnementales et insoutenable économiquement.

Après une année 2018 mouvementée, je reste cependant confiant sur la dynamique engagée depuis 2014. Les projets de la collectivité sont nombreux, ambitieux et à la hauteur des enjeux : réduction de la production de déchets ménagers, production d'énergies renouvelables, valorisation des déchets organiques...

Nous avons la chance d'être soutenus par des partenaires publics et privés fiables avec lesquels nous travaillons dans un esprit de co-construction pour l'intérêt de tous. C'est la force de notre territoire.

Il est essentiel de maintenir cette cohésion si nous voulons relever les défis environnementaux qui se présentent à nous aujourd'hui.

Enfin, je souhaite souligner la qualité du travail des équipes du VALTOM. Je les remercie pour leur investissement dans des projets auxquels ils croient.

Maintenons le cap et continuons nos efforts !

 Laurent BATTUT  
Président du VALTOM



# FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS

1997

Création  
du VALTOM

1999

1<sup>ère</sup> distribution de CIJ :  
Composteurs Individuels  
de Jardin

2003

1<sup>ère</sup> plateforme  
de compostage

2011

1<sup>er</sup> centre de transfert

2013

Mise en service du pôle  
de valorisation Vernéa

2014

+ de 80% de déchets  
valorisés

2015

Labellisation  
Territoire Zéro Déchet  
Zéro Gaspillage

2016

Ouverture hebdomadaire  
des installations de valorisation  
des déchets au public

2017

Les 20 ans du VALTOM

2018

Adhésion de la Communauté  
de communes Thiers Dore et Montagne

**689 784**

habitants

**-1,1 kg/hab.**

de déchets d'emballages  
ménagers par rapport  
à 2017

**77 535 t.**

de déchets transitant  
par un centre  
de transfert VALTOM

**369 805**

tonnes de déchets  
ménagers traitées  
en 2018

**+1,5 kg/hab.**

de déchets ménagers  
résiduels par rapport  
à 2017

**63,50 €HT/hab.**

de coût complet  
VALTOM

**536 kg/hab./an**

de déchets ménagers  
et assimilés produits  
sur le territoire

**+2,4 kg/hab.**

d'encombrants issus  
de déchèteries  
par rapport à 2017

**2 570**

visiteurs  
sur nos installations  
en 2018

**87 %**

de déchets ménagers  
et assimilés valorisés

**+0,7 kg/hab.**

de verre collecté  
par rapport à 2017

**5 480 tonnes**

de biodéchets  
détournées



# FAITS MARQUANTS

## Janvier :

Thiers Dore et Montagne adhère au VALTOM

Toutes les communes couvertes par le plan départemental de gestion des déchets ménagers adhèrent désormais au VALTOM.



## Octobre :

Appel à projets Système D

Lancement de l'appel à projets Système D à destination des jeunes et étudiants.



## Février :

Signature d'une convention de coopération avec Sandiara

Une mission d'expertise est lancée pour concevoir un schéma de gestion des déchets qui pourra être dupliqué sur d'autres villes sénégalaises.



## Novembre :

Hausse de la fiscalité et projet de plan régional

Campagne d'information et de communication pour dénoncer la hausse de la fiscalité et le projet de plan régional de gestion et de prévention des déchets.



## Mars :

Campagne de caractérisation de la poubelle grise

Cette campagne permet de dresser une photographie du contenu de notre poubelle de déchets non recyclables.



## Novembre :

OrganiCité, 5 nouveaux territoires

La communauté de communes Plaine Limagne, Champeix, La Bourboule, La Tour d'Auvergne et Thiers sont retenus dans le cadre d'OrganiCité 3.



## Octobre :

Signature du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

Signature du CODEC entre le VALTOM et l'ADEME qui engage le syndicat et ses collectivités adhérentes dans une nouvelle feuille de route pour 3 ans.



## Novembre :

Campagne départementale pour le tri du plastique

Information, visite, échanges, jeu concours ont ponctué la campagne départementale pour améliorer le tri des bouteilles et flacons plastiques.



# SITUATION GÉNÉRALE





# SITUATION GÉNÉRALE

## 1 - LE TERRITOIRE

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. **« Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale »** sont les objectifs du VALTOM

9 collectivités | 548 communes | 689 784 habitants

définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences : prévention,

transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (métropole, syndicats ou communautés de communes) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## 2 - L'ORGANISATION



Président du VALTOM :  
**M. Laurent BATTUT (SPP)**



1<sup>er</sup> vice-président :  
**M. Marcel ALEDO (CAM)**



2<sup>ème</sup> vice-présidente :  
**Mme Claire Lempereur (SCB)**



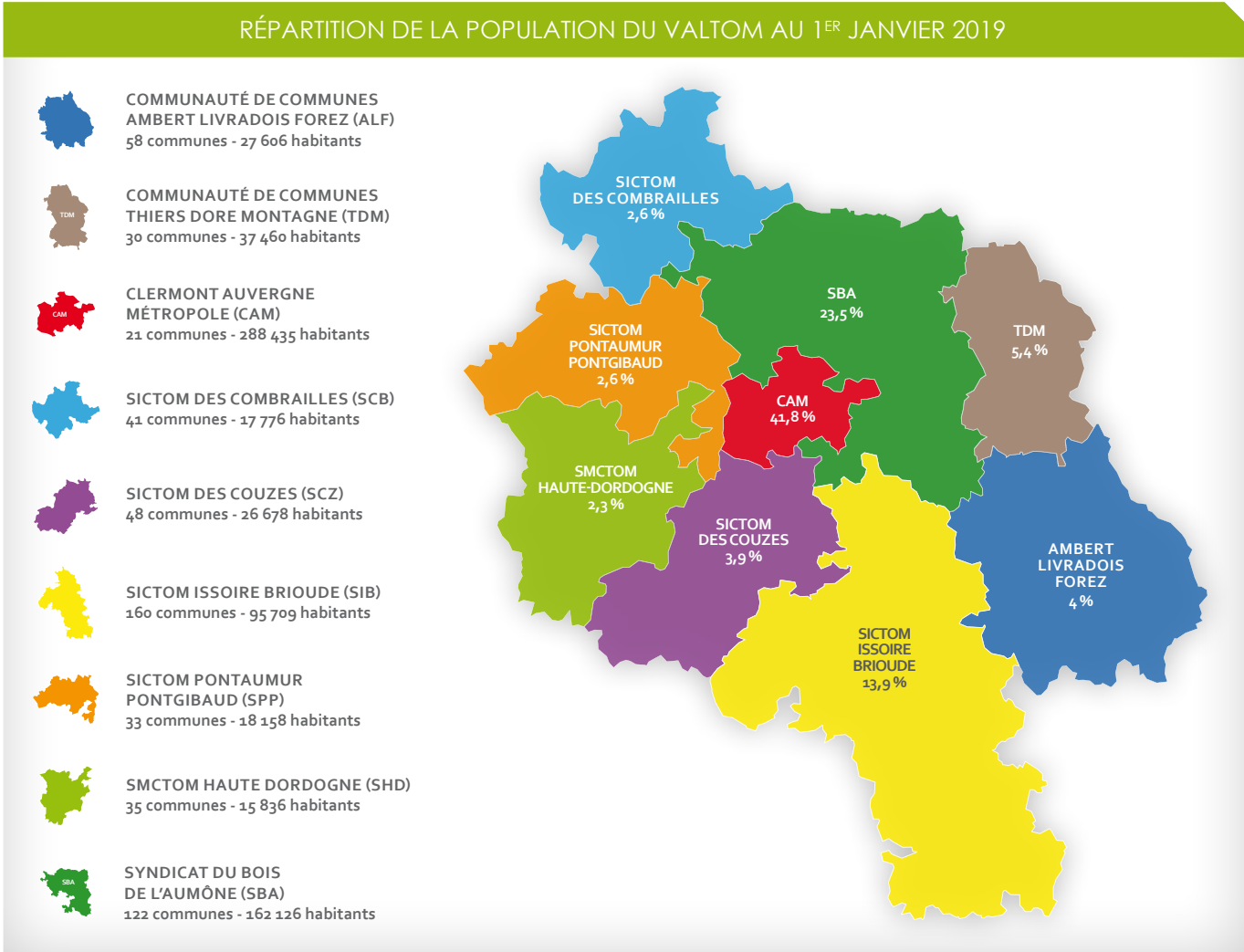
3<sup>ème</sup> vice-président :  
**M. Claude MASSEBŒUF (SIB)**



4<sup>ème</sup> vice-président :  
**M. Guy MAILLARD (SBA)**

36 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

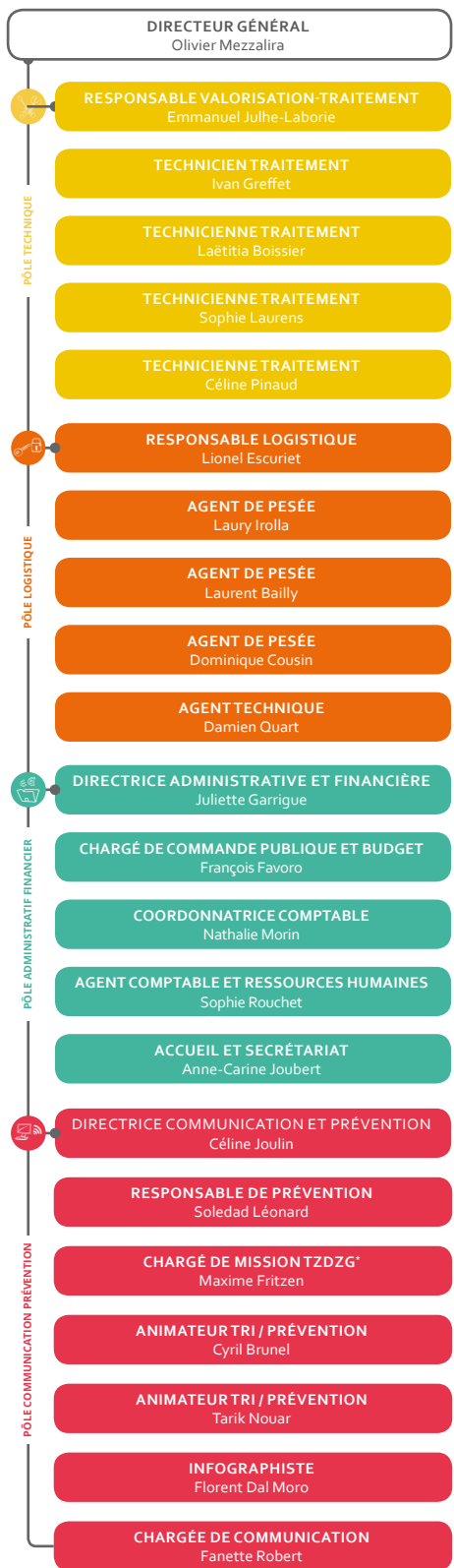
| COLLECTIVITÉS                                                                                                           | DÉLÉGUÉS TITULAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                        | SUPPLÉANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté de communes Ambert Livradois Forez</b><br>15 avenue du 11 Novembre<br>63600 AMBERT                        | M. DAURAT Jean-Claude<br>M. POUGET Jacques                                                                                                                                                                                                                                                                 | M. FARGETTE Frédéric<br>M. GUENOLE Christian                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Clermont Auvergne Métropole</b><br>64-66 avenue de l'Union Soviétique<br>BP 231<br>63007 CLERMONT-FERRAND<br>Cedex 1 | Mme PRIEUX Nicole<br>M. BONNET Nicolas<br>Mme GUILHOT Patricia<br>M. HEBUTERNE Patrick<br>M. ALEDO Marcel<br>M. NEUVY Flavien<br>M. PRONONCE Hervé<br>M. BISSIRIEX Thierry<br>M. ARNAL Olivier<br>Mme IMBAUD Nadine<br>Mme CANALES Marion<br>M. ADENOT Dominique<br>Mme BONNET Monique<br>M. MULLER Didier | M. CERVANTES Jean-Christophe<br>Mme ROGUE SALLARD Dominique<br>M. NARANJO Florent<br>M. RENAUD Michel<br>Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia<br>Mme BOLIS Jacqueline<br>Mme SIMON Valérie<br>M. PRIVAT Claude<br>M. BARA Saïd<br>Mme NOUHEN Françoise<br>M. MELLOUKI Abdelmajid<br>M. GUITTARD Pascal<br>Mme BERNARD Valérie<br>Mme BILLARD Marie-Hélène |
| <b>Communauté de communes Thiers Dore et Montagne</b><br>20 rue des Docteurs Dumas<br>63300 THIERS                      | M. GONIN Michel<br>M. DELPOSEN Marc                                                                                                                                                                                                                                                                        | Mme GIRY Nicole<br>M. VIGNAUD Bernard                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>SICTOM Issoire Brioude</b><br>Z.A. Vieille-Brioude - BP 88<br>43102 BRIOUE Cedex                                     | M. MASSEBŒUF Claude<br>Mme CHASSIN Nicole<br>M. DI GIAMBATTISTA Nicolas<br>Mme DEGUI Marie-Christine                                                                                                                                                                                                       | M. BERNARD Jean-Paul<br>M. ROUX Bernard<br>M. COUTAREL Bernard<br>M. PIROUX Pascal                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>SICTOM des Combrailles</b><br>Hôtel de Ville<br>63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE                                        | Mme LEMPEREUR Claire<br>M. GAUVIN Jean-Noël                                                                                                                                                                                                                                                                | M. BOULEAU Bernard<br>M. DEQUAIRE René                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>SICTOM des Couzes</b><br>Le Treuil<br>63320 Saint-Diéry                                                              | M. MEALLET Roger Jean<br>M. CHASSARD Frédéric                                                                                                                                                                                                                                                              | M. CHASSANG Jean-Pierre<br>M. LACOSTE Gérard                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>SICTOM Pontaumur Pontgibaud</b><br>37 route de Pulvrières – Le Vauriat<br>63230 SAINT OURS LES ROCHES                | M. BATTUT Laurent<br>M. FARGEIX Alain                                                                                                                                                                                                                                                                      | M. ARCHAUD Claude<br>M. SERVIERE Gilles                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>SMCTOM Haute Dordogne</b><br>04 route de Tulle<br>63760 BOURG LASTIC                                                 | M. BELLAIGUE Gilles<br>M. BŒUF Jean                                                                                                                                                                                                                                                                        | M. CLAMADIEU Yves<br>M. SERRE Christophe                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Syndicat du Bois de l'Aumône</b><br>Zone de Layat II<br>13 rue Joaquin Perez Carretero<br>63200 Riom cedex           | M. MOLINIER Jean-Claude<br>M. MAILLARD Guy<br>M. DOMAS Philippe<br>Mme MOULIN Chantal<br>M. CHAUVIN Lionel<br>M. ROUX Thierry                                                                                                                                                                              | M. POUZADOUX Jean-Paul<br>M. LASSET Paul<br>M. BERARD Gérard<br>M. DEMERE Jean-François<br>M. DOLAT Gilles<br>M. DARTOIS Gilles                                                                                                                                                                                                               |



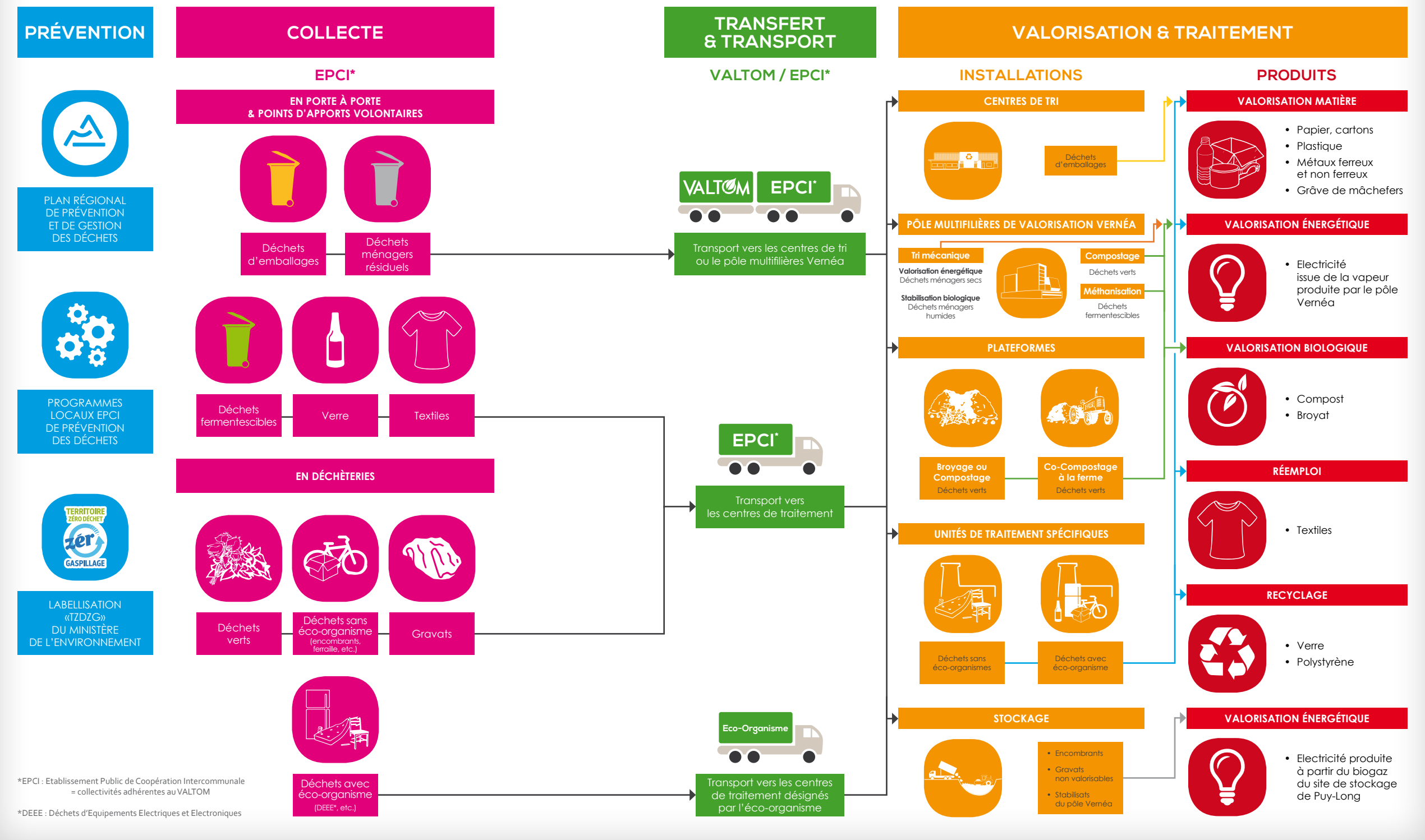
# SITUATION GÉNÉRALE

## 3 - L'ÉQUIPE

## 4 - LES COMPÉTENCES



### QUI FAIT QUOI ?



\*TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

# SITUATION GÉNÉRALE

|                                        |                                                   |                                             |                                                |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 41 201 t                               | 37 715 t                                          | 149 284 t                                   | 77 535 t                                       |
| de déchets d'emballages ménagers triés | de déchets verts issus des déchèteries valorisées | de déchets issus des déchèteries valorisées | de déchets transitant par un quai de transfert |

## 5 - LES OUTILS

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations s'ajoutent celles de prestataires privés, qui valorisent une partie des déchets.

Par exemple, les déchets ménagers d'emballages sont triés par 3 entreprises locales sur leurs propres centres de tri.

A ce jour le VALTOM dispose de :

### 11 centres de transfert

- Ambert,
- Courpière,
- Issoire,
- Lempdes-sur-Allagnon,
- Riom,
- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Thiers,
- Vertaizon

### 2 plates-formes de compostage

- Ambert,
- Charbonnier-les-Mines

### 4 plates-formes de broyage

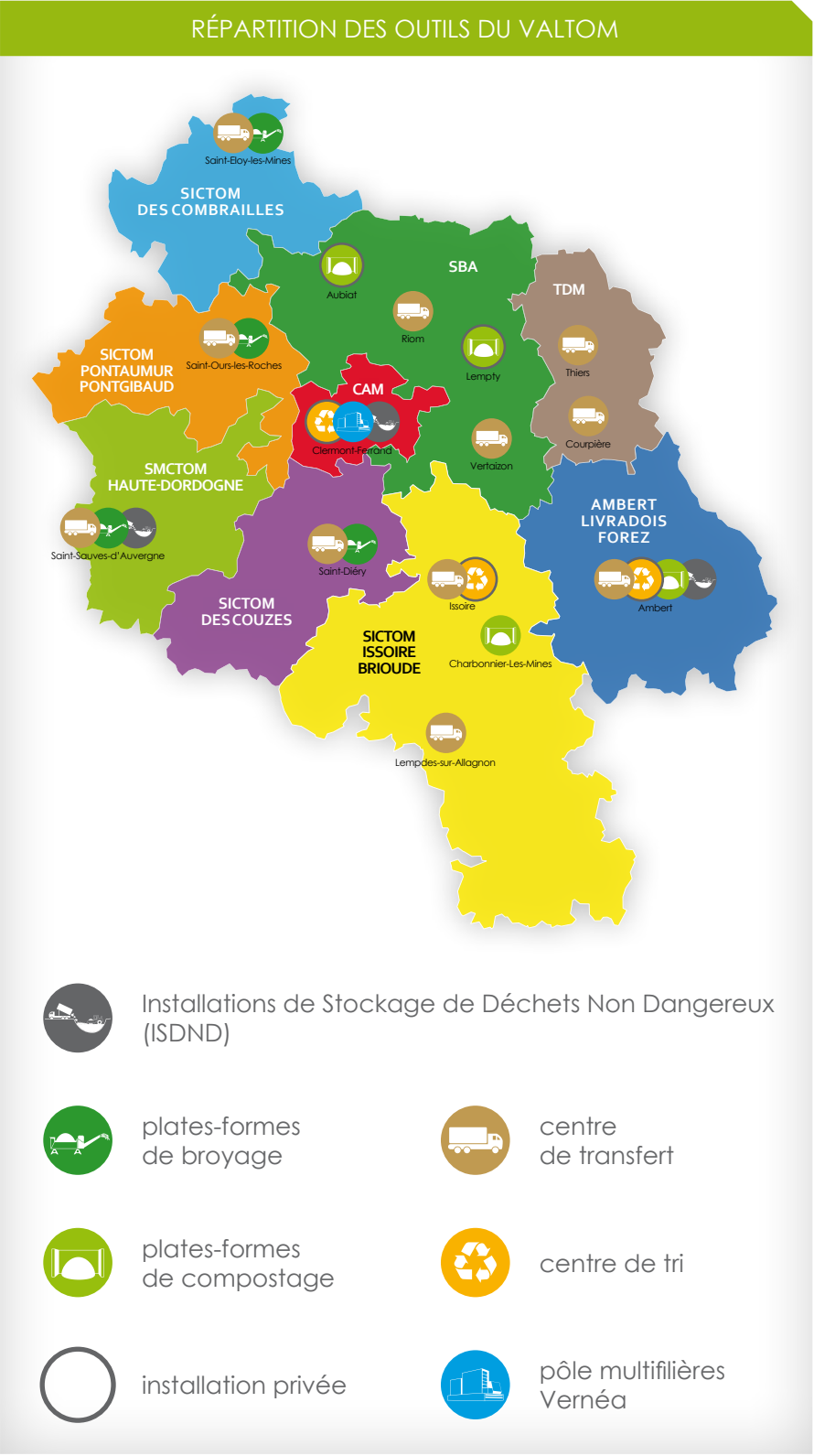
- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,

### 3 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

- Ambert,
- Clermont-Ferrand,
- Saint-Sauves-d'Auvergne

### 1 pôle multifilières de valorisation et de traitement :

- Clermont-Ferrand



## 6 - LES MODALITÉS DE GESTION

### LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes, (verre, pneus, textiles, cartouches d'encre...).

| VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS |                                                                       |                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| NATURE DU SERVICE                    | MODE DE GESTION                                                       | MONTANT DU MARCHÉ |
| Tri des emballages ménagers          | <b>PRESTATION :</b><br>CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE | 7 361 572 €       |

| VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES                           |                                                                                                                                     |                     |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| NATURE DU SERVICE                                                        | MODE DE GESTION                                                                                                                     | MONTANT DES MARCHÉS |
| Traitement et valorisation des encombrants                               | <b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :</b><br>VERNEA                                                                                     | 3 370 331 €         |
|                                                                          | <b>CONVENTIONS DE COOPERATION :</b><br>AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR, SICTOM DES COUZES SMCTOM HAUTE DORDOGNE | 3 646 162 €         |
| Traitement et valorisation des cartons, papiers, métaux et bois          | <b>MARCHÉ :</b><br>EXPLOITATION DE L'ISDND DE PUY-LONG : ONYX ARA                                                                   | 1 589 415 €         |
| Traitement et valorisation des gravats                                   | <b>PRESTATION :</b><br>COLAS, RECG, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT                                                                          | 355 348 €           |
| Traitement et valorisation des DDS et batteries                          | <b>PRESTATION :</b><br>ONYX, CHIMIREC, SITA                                                                                         | 552 414 €           |
| Traitement et valorisation des DASRI                                     | <b>PRESTATION :</b><br>ONYX, SITA, CHIMIREC                                                                                         | 0 €                 |
| Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés | <b>PRESTATION :</b><br>ONYX ARA                                                                                                     | 14 232 €            |
| Traitement et valorisation du polystyrène                                | <b>PRESTATION :</b><br>ONYX ARA                                                                                                     | 967 €               |
| Traitement et valorisation du placoplatre                                | <b>PRESTATION :</b><br>ECHALIER CLAUSTRE ENVIRONNEMENT                                                                              | 135 725 €           |
| Traitement et valorisation des plastiques durs et souples                | <b>PRESTATION :</b><br>SITA                                                                                                         | 6 739 €             |

### LES MARCHÉS

**115 marchés** ont été engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour un montant proche de **37 535 000 €** générant localement plus de **200 emplois**.

| VALORISATION DES DECHETS VERTS                                                                       |                                                             |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------|
| NATURE DU SERVICE                                                                                    | MODE DE GESTION                                             | MONTANT DES MARCHÉS |
| Broyage et/ou compostage des déchets verts VALTOM                                                    | <b>PRESTATION :</b><br>ECOVERT BOILON, ONYX ARA             | 853 187 €           |
| Gestion et exploitation des plates-formes de compostage VALTOM Charbonnier-les-Mines et Ambert       | <b>PRESTATION :</b><br>CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE | 274 044 €           |
| Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers | <b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :</b><br>VERNEA             | 1 140 654 €         |

| VALORISATION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET FERMENTESCIBLES |                                                 |                   |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| NATURE DU SERVICE                                              | MODE DE GESTION                                 | MONTANT DU MARCHÉ |
| Exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers    | <b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :</b><br>VERNEA | 21 314 743 €      |

| VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT |                                                                                                                                                                                                                          |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| NATURE DU SERVICE                                                             | MODE DE GESTION                                                                                                                                                                                                          | MONTANT DES MARCHÉS |
| Transfert des déchets ménagers                                                | <b>PRESTATION :</b><br>SAVN, CARSO + LSEHL, VALVERT CLAUSTRE ENVIRONNEMENT + SITA                                                                                                                                        | 82 085 €            |
|                                                                               | <b>CONVENTIONS DE COOPERATION :</b><br>SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SMCTOM HAUTE DORDOGNE, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE | 235 539 €           |
| Transport des déchets ménagers                                                | <b>PRESTATION :</b><br>ECHALIER, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS COMBRONDE, MULTI TRANSPORT                                                                                                                           | 482 963 €           |
|                                                                               | <b>CONVENTIONS DE COOPERATION :</b><br>SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE                                                                                                        | 363 978 €           |



# PRÉVENTION

**5 480 tonnes**  
de biodéchets  
détournées

**1 820**  
composteurs distribués  
en 2018

**28**  
établissements  
témoins

**4 100**  
élèves  
sensibilisés

**70**  
restaurants engagés  
dans la démarche  
Gourmet Bag

**4 474**  
autocollants  
stop pub  
distribués  
en 2018

**50**  
sites de collecte  
« en route vers  
zéro pesticide »

**1,5 tonnes**  
de produits  
phytosanitaires  
collectées

**7**  
territoires  
OrganiCité®

**52**  
actions OrganiCité®  
en cours

**2**  
appel à projets  
économie circulaire

**5**  
lauréats

# PRÉVENTION

56 500

composteurs distribués  
depuis 1999

8

sites de compostage  
partagé déployés en 2018

5 480

tonnes de biodéchets  
détournées

4 000

kits gourmet bag  
distribués

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et suite à sa labellisation TZDZG, le VALTOM a contractualisé avec l'ADEME un CODEC\* pour une durée de 3 ans.

Objectif : **réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA)** entre 2010 et 2020, **atteindre 55 % de valorisation matière et organique** des DMA, et **impliquer les acteurs économiques du territoire dans ces enjeux** de réduction/valorisation. Le CODEC\* permet de formaliser toutes les actions de prévention/économie circulaire proposées par le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

## 1 - RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

### COMPOSTAGE

La pratique du compostage progresse sur le territoire du VALTOM et se diversifie afin d'apporter une solution de proximité à chaque usager pour la gestion de ses déchets organiques.

Si la distribution des composteurs individuels s'essouffle, la pratique du compostage collectif se développe et permet de traiter des quantités de biodéchets plus importantes.

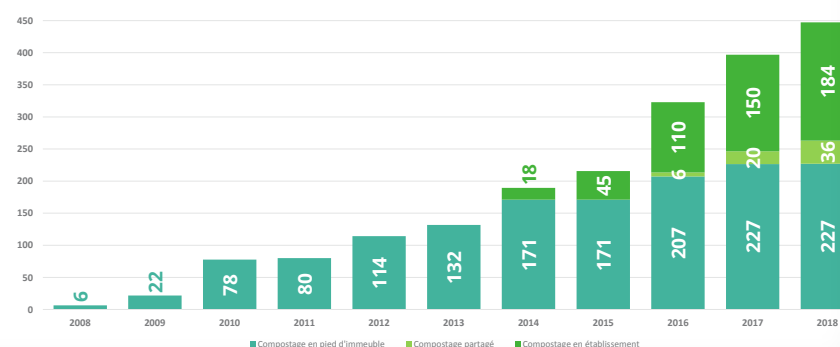
Une enquête relative au compostage et à la gestion des biodéchets sera lancée en 2019 avec pour objectif de mieux appréhender les leviers et les freins qui nous permettront de mieux répondre aux besoins des usagers.

Cette diversification des pratiques de compostage permettra à terme de répondre aux objectifs réglementaires et d'offrir à chaque citoyen une solution de proximité pour la valorisation de ses déchets organiques afin de les détourner des ordures ménagères résiduelles.



\*56 436 de 1999 au 31/12/2018 pour un taux d'équipement de 23,6%

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉTOURNÉS EN COMPOSTAGE COLLECTIF



### ORGANICITÉ®

Le programme OrganiCité® accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'un plan d'actions au service de la réduction des biodéchets à travers 3 axes d'actions :



En attendant le lancement de la 3<sup>ème</sup> vague de territoires labellisés OrganiCité® prévu pour 2019, l'année 2018 a permis de consolider et développer les dernières actions :

- Développement du compostage en établissement et du compostage de quartier sur les communes de l'Agglomération du Pays d'Issoire et la commune de Lempdes ;
- Ouverture de la plateforme communale de broyage de branches de Parentignat ;
- Sensibilisation des particuliers à la lutte contre le gaspillage alimentaire en cuisine à travers une animation « ma cuisine zéro déchet zéro gaspi » (Saint Germain Lembron) ;
- Diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'hôpital d'Issoire ;
- Formation des agents municipaux au broyage des végétaux et utilisation du broyat (Pays de Saint Eloy) ;
- Accompagnement de l'ESAT de Ceyran dans la réalisation d'un plan d'actions de gestion des biodéchets.

### EN ROUTE VERS ZÉRO PESTICIDE



Dernière opération de collecte de produits phytosanitaires et de sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel avant l'interdiction de vente et d'utilisation de ces produits au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Des points de collecte et une quinzaine d'animations ont été proposés courant avril en jardineries et sur différents lieux du département en partenariat avec la FREDON, Eco DDS, Chimirec et nos collectivités adhérentes. Les animateurs des collectivités ont aussi pu bénéficier d'une formation au jardinage au naturel afin de mettre en place des stands de sensibilisation. **Résultat : plus d'1,5 t. de produits phytosanitaires ont été collectées en plus de la collecte qui a lieu toute l'année en déchèteries.**

### LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

#### PROMOTION DU GOURMET BAG

Pour la deuxième année, les collectivités adhérentes et le VALTOM proposent aux restaurateurs un accompagnement pour la mise en place du Gourmet Bag afin de permettre aux clients de repartir avec leurs restes de repas. **70 restaurateurs** ont participé.

Un jeu concours a été organisé afin de valoriser la démarche de ces établissements acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### ACCOMPAGNEMENT À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

A travers le dispositif OrganiCité® et « Etablissements Témoins », **4 établissements** ont été accompagnés afin de mettre en place des actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

En moyenne, ces actions permettent de réduire d'environ 30 % le gaspillage alimentaire !

\*CODEC : Contrat Objectif Déchets Économie Circulaire



## 2 - LES ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS

Cette année scolaire 2018-2019 marque les 10 ans du dispositif Etablissements Témoins mené en partenariat avec l'Education nationale et le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne. Il vise à accompagner des établissements à vocation éducative dans la mise en œuvre de projets de prévention des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, mini-ressourcerie, jardinage au naturel, compostage, goûter zéro déchet...

Afin d'accompagner au mieux les projets, le dispositif prévoit également l'intervention de spécialistes : le laboratoire TERANA pour la réalisation de diagnostics «gaspillage alimentaire» et la société Pierre Feltz Formation pour les diagnostics «compostage grande capacité».



### EN 2018

**28 établissements inscrits**  
dont **14 réinscrits**

- 16 écoles
- 6 collèges
- 5 lycées
- 1 établissement d'enseignement supérieur
- 1 institut médico éducatif

**4 100 élèves** impliqués

**8 collectivités adhérentes**  
représentées

### Le magazine Etablissements Témoins

Retrouvez toutes les actions menées au long de l'année 2018/2019 dans le numéro édité à 2 500 exemplaires.



Consultez-le sur [valtom63.fr](http://valtom63.fr)

### ZOOM SUR L'ANNIVERSAIRE DU DISPOSITIF

#### 10 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT EN CHIFFRES :

- **161 établissements** accompagnés,
- Une vingtaine d'établissements / an,
- Plus de **20 000 élèves** sensibilisés,
- **22 animateurs** environnement intervenus sur le dispositif,
- **700 000€** d'interventions financées par le VALTOM.

## 3 - REPARATION, REEMPLOI ET REUTILISATION

### ETUDE POUR LA RELANCE DE LA CONSIGNE DU VERRE POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

Environ 7 bouteilles en verre sur 10 sont triées par les usagers. C'est l'emballage le mieux trié actuellement. Mais encore 10 kg par an et par habitant se retrouvent dans la poubelle des non recyclables, c'est beaucoup trop pour un matériau qui peut se recycler à l'infini. Mais pour le recycler, le verre a besoin de beaucoup d'énergie (transport, fonte à plus de 1 000° C), alors qu'il pourrait être lavé puis réintégré sur le marché. En collaboration avec le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, l'ADML 63, Maceo, la Ressourcerie du Pays d'Issoire et les collectivités adhérentes, le VALTOM a porté la réalisation de cette étude afin d'analyser la faisabilité de l'installation d'une nouvelle filière pour les producteurs locaux.

Cette étude a relevé le potentiel et l'intérêt des consommateurs et producteurs mais aussi soulevé les problématiques liées à la viabilité d'un tel projet. Plusieurs acteurs sont intéressés pour continuer ce travail de développement.

### LES BEAUX-R, VILLAGE DES ALTERNATIVES

En partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et de sa démarche Repar'Acteur, les Beaux-R, village du réemploi, s'est installé le 30 mai place de Jaude, en ouverture de la Semaine Européenne du Développement Durable.

Atelier, pyramide de livres, animations, création d'une give box..., plus de 20 acteurs (ressourceries, associations pour le réemploi) étaient présents afin de promouvoir ces pratiques écoresponsables auprès de la population.



## 4 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Le VALTOM sensibilise les porteurs de projets aux enjeux de l'économie circulaire. A travers nos **appels à projets Système D**, 5 projets ont pu bénéficier en 2018 d'un soutien financier et de conseils afin d'intégrer l'économie circulaire dès la conception de leur projet :

**Capillum** : valorisation des cheveux à des fins biomédicales, cosmétiques et environnementales

**Les patates d'Emma** : livraison de frites fraîches en circuit court avec un système de livraison zéro déchet

**Vélokif** : kit de conversion d'un vélo standard en vélo à assistance électrique



**La co-composterie** : projet de pavillon de compostage avec un volet sensibilisation du grand public.

**Le plastique dans l'électronique** : projet de sensibilisation de la population aux déchets électroniques par les étudiants de Vétagro Sup.

Afin de renforcer le réseau des entrepreneurs de l'économie circulaire sur le territoire, le VALTOM a organisé en décembre dernier un UPHEROS en partenariat avec Marque Auvergne. Cet événement a permis de découvrir 5 projets portés par des entreprises, associations ou collectivités publiques. De nouveaux liens ont pu être créés entre les différents acteurs présents et renforcer la collaboration pour le développement d'une économie plus soutenable.

### RETOUR SUR SYSTÈME D 2017 :

DES NOUVELLES DU PROJET MON COMMERÇANT M'EMBALLE DURABLEMENT



Soutenue en 2017, l'association Zéro Déchet Clermont Auvergne a depuis lancé son opération. En 2018, près de 50 commerces ont décidé de s'engager pour promouvoir les emballages réutilisables. Dans tous ces commerces, vous pouvez venir avec vos contenants secs et propres afin de récupérer tous vos produits alimentaires !

Plus d'informations sur le Facebook de l'association.





# COLLECTE

**369 805**

tonnes de déchets  
traitées en 2018

**536 kg/hab./an**

de déchets ménagers  
et assimilés produits  
sur le territoire

**197 573**

tonnes collectées  
en porte à porte

**149 284**

tonnes collectées  
en déchèteries

**-1,1 kg/hab.**

de déchets d'emballages  
ménagers par rapport  
à 2017

**+2,4 kg/hab.**

d'encombrants  
ménagers par rapport  
à 2017

**+0,7 kg/hab.**

de verre  
par rapport à 2017

**+1,5 kg/hab.**

de déchets ménagers  
résiduels par rapport  
à 2017



# COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en points d'apports volontaires ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles qui leur sont propres (*régie et/ou prestation de service*).

## 1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE\*

### LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS\*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons. Ce sont ainsi **146 404 tonnes** qui ont été collectées en 2018 soit **212,2 kg/hab.**

### LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS\*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (*bacs individuels ou de regroupement*) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (*journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique avec bouchon et boîtes métalliques*) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminées vers différentes filières de recyclage.

Depuis 2013, Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (*pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène*).

En 2018, **39 743 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, **soit 57,6 kg/hab.**

### LA COLLECTE DES BIODECHETS\*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est effective sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte de biodéchets à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez auprès des établissements scolaires.

Les **11 426 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2018 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa et la plate-forme de compostage d'Ambert afin de produire du **biogaz, transformé en électricité**, et du **compost**.

## LEXIQUE

### \*La collecte en porte-à-porte :

Les usagers du service de collecte en porte-à-porte bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

### \*Les déchets d'emballages ménagers (bac jaune) :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

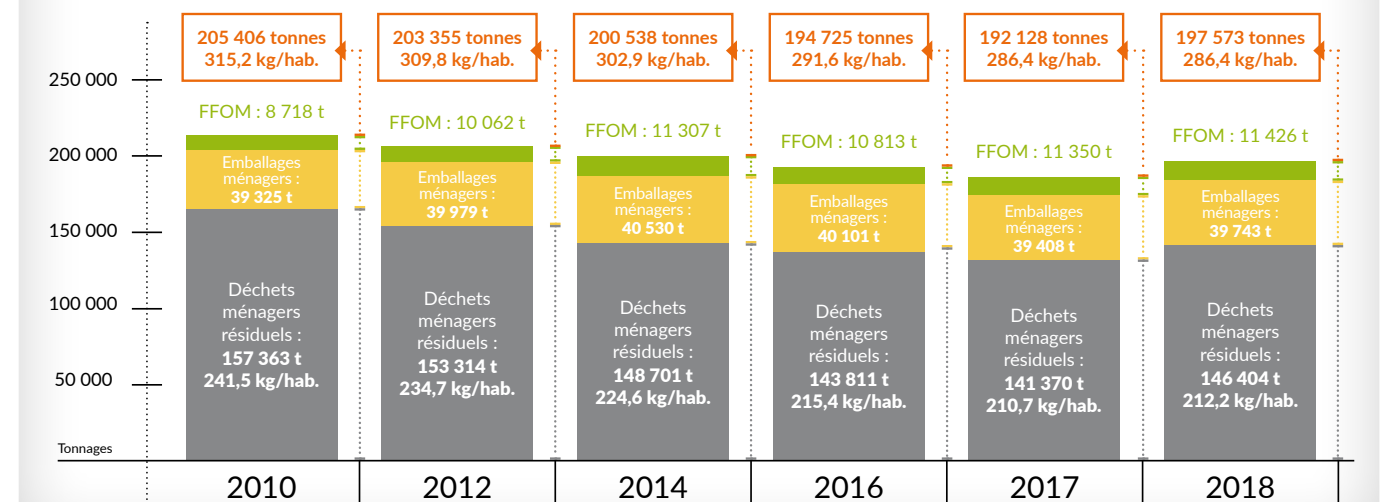
### \*Les biodéchets :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

### \*Les déchets ménagers résiduels (bac gris) :

Il s'agit des déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

## SYNTHÈSE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



### ANALYSE :

Nous constatons en 2018 une progression des tonnages collectés en porte à porte suite à l'augmentation de population due à l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

La production totale à l'habitant reste identique par rapport à 2017, seule la répartition change.

Nous enregistrons pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2010 une **augmentation des déchets ménagers résiduels de 1,5 kg/hab. (+0,7%)** et une **baisse de 1,1 kg/hab. des déchets d'emballages ménagers (-1,8%)**.

2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou en déchèteries.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en points d'apports volontaires des déchets d'emballages ménagers concerne la population qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations. Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 458 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectées en points d'apports volontaires ont été acheminées vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

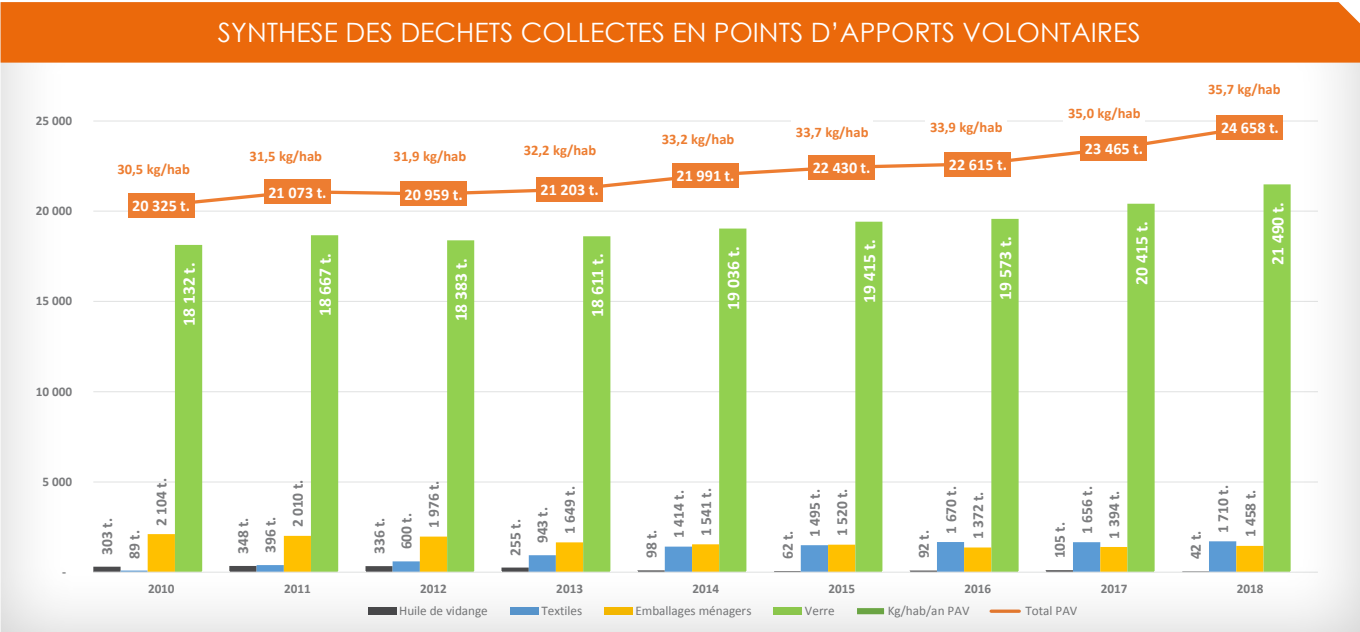
La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans les **2 691 colonnes** à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries, soit **1 colonne pour 256 habitants** (*préconisation Citeo : 1 pour 293 hab*). Les **21 490 tonnes** (**29,6 kg/hab/an**) collectées en 2018 (**+5,2% / à 2017**) ont transité par des plateformes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **42 tonnes** ont été collectées. Ces colonnes sont progressivement supprimées du domaine public, au profit des déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48. Aujourd'hui nous recensons **330 colonnes** dans les déchèteries et/ou sur le domaine public, soit **1 colonne pour 2 090 habitants**. **1 710 tonnes** ont été collectées par les associations en 2018 (**+3,3% / à 2017**).



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets acceptés varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de l'espace disponible. De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, etc. qui sont désormais valorisés. L'adhésion de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne contribue à la progression des tonnages collectés de déchets en déchèteries (**+2,5% en 2018**). Cependant la production à l'habitant baisse (**-0,3 kg/hab. / à 2017**), baisse qui s'explique par une forte diminution d'apports de gravats. A noter également, la montée en puissance de la filière des déchets d'ameublement (**+30% / à 2017**) soit **4,8 kg/hab en 2018** (*moyenne France 8,7 kg/hab.*).

|                                 |     | DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES |         |         |         |         |                |
|---------------------------------|-----|----------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------|
|                                 |     | 2010                                         | 2014    | 2016    | 2017    | 2018    | Evolution/2017 |
| Déchets verts                   | 26% | 33 601                                       | 38 945  | 35 957  | 36 079  | 37 715  | 4,5%           |
| Gravats                         | 23% | 32 250                                       | 37 441  | 38 033  | 38 035  | 33 770  | -11,21%        |
| Encombrants                     | 23% | 42 189                                       | 30 973  | 30 610  | 31 853  | 34 383  | 7,9%           |
| Bois                            | 13% | 8 394                                        | 16 900  | 17 624  | 17 402  | 19 120  | 9,9%           |
| Ferraille                       | 4%  | 6 335                                        | 5 469   | 6 829   | 6 554   | 6 608   | 0,8%           |
| DEEE*                           | 3%  | 3 294                                        | 4 395   | 4 782   | 4 338   | 4 572   | 5,4%           |
| Cartons                         | 3%  | 3 098                                        | 3 089   | 3 334   | 3 457   | 3 731   | 7,9%           |
| Meubles                         | 2%  | -                                            | -       | 1 872   | 2 533   | 3 301   | 30,3%          |
| Placo-plâtre                    | <2% | -                                            | 1 102   | 1 318   | 1 244   | 1 468   | 18,0%          |
| DDS**                           | <2% | 800                                          | 1 090   | 1 295   | 1 277   | 1 399   | 9,6%           |
| Pneus                           | <2% | 292                                          | 376     | 530     | 577     | 724     | 25,6%          |
| Huiles (alimentaires + vidange) | <2% | -                                            | 85      | 167     | 190     | 370     | 94,3%          |
| Plastiques durs et souples      | <2% | -                                            | 162     | 144     | 140     | 97      | -30,2%         |
| Amiante                         | <2% | 188                                          | 101     | 82      | 81      | 97      | 19,4%          |
| Piles                           | <2% | 48                                           | 58      | 53      | 56      | 54      | -3,2%          |
| Batteries                       | <2% | 55                                           | 56      | 41      | 42      | 39      | -7,6%          |
| Papiers, bouquins               | <2% | -                                            | 145     | 102     | 33      | 33      | 0,1%           |
| Polystyrène                     | <2% | -                                            | 26      | 29      | 23      | 18      | -21,9%         |
| Lampes, tubes fluorescents      | <2% | 2                                            | 10      | 11      | 16      | 14      | -13,7%         |
| Huisseries                      | <2% | -                                            | -       | -       | 0       | 7,0     | -              |
| DASRI***                        | <2% | 5                                            | 6       | 6       | 6,9     | 6,6     | -4,7%          |
| Caissons de réemploi****        | <2% | -                                            | -       | 1       | 2       | 5,8     | 190 %          |
| Cartouches d'encre              | <2% | 3                                            | 1,8     | 1       | 1,3     | 1,0     | -23,4%         |
| Total                           |     | 130 554                                      | 140 430 | 142 821 | 143 939 | 147 533 | 2,5%           |

\*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques | \*\*DDS : Déchets Diffus Spécifiques | \*\*\*DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux  
\*\*\*\*Caissons de réemploi : Destinés au dépôt d'objets en bon état pouvant avoir une 2<sup>ème</sup> vie



## 3 - LA CARACTÉRISATION

Chaque habitant du territoire jette en moyenne 212 kg de déchets ménagers dans sa poubelle grise. Que contient cette poubelle et surtout comment peut-on la réduire ? Pour le comprendre, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont lancé, en mars 2018, une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire.

### UNE CARACTÉRISATION A PLUSIEURS OBJECTIFS :

- connaître la composition type d'une poubelle de déchets ménagers. La connaissance de la quantité et de la composition des déchets ménagers est un élément clé de la politique de gestion des déchets. Elle constitue un outil de décision aussi bien dans le renforcement des actions de prévention que dans la mise en place d'équipements qui permettront une valorisation des déchets après la collecte.
- évaluer les gisements des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : déchets d'emballages ménagers, piles et accumulateurs usagés, textiles usagés, médicaments non utilisés... Ces déchets disposent de systèmes de collecte spécifique (poubelle jaune, collecte en magasin,...) et n'ont pas à se retrouver dans la poubelle grise.

### DÉCHETS ORGANIQUES

Déchets alimentaires compostables : **37** kg/hab  
Déchets de jardin : **4** kg/hab  
Autres : **3** kg/hab

### DÉCHETS RECYCLABLES

Emballages plastique : **34** kg/hab  
Papiers : **29** kg/hab      Métaux : **6** kg/hab  
Cartons : **8,5** kg/hab      Briques : **2,5** kg/hab

### AUTRES COLLECTES

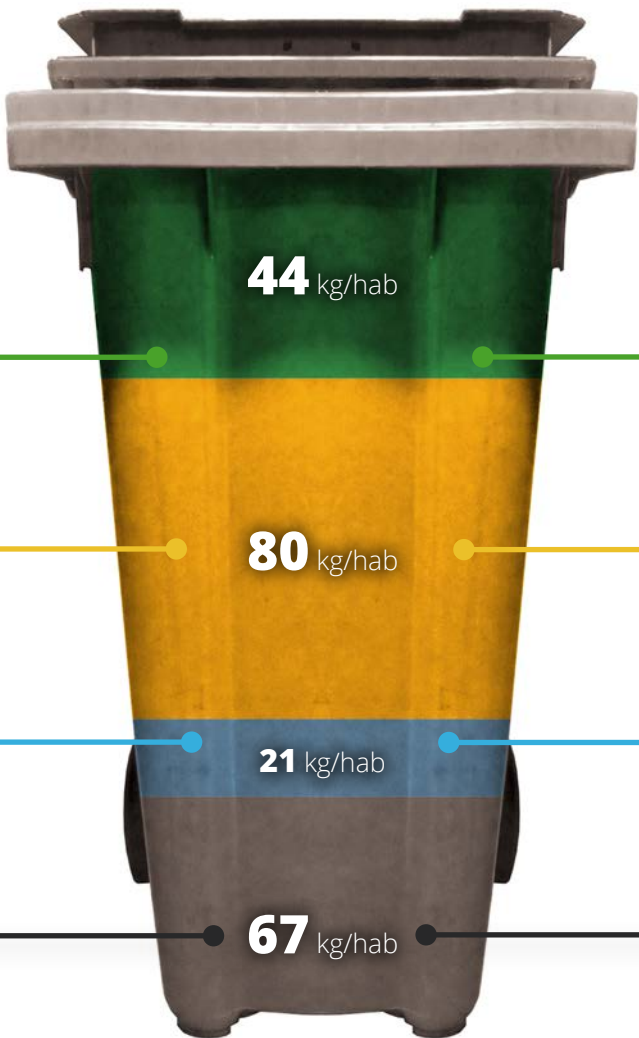
Verre : **9** kg/hab      Déchets dangereux :  
Textiles : **7** kg/hab      **1,5** kg/hab  
Autres : **3,5** kg/hab

### DÉCHETS RÉSIDUELS

Textiles sanitaires : **20,5** kg/hab  
Plastiques non-recyclables : **5** kg/hab  
Déchets alimentaires non-compostables : **2,5** kg/hab  
Autres : **39** kg/hab ( *fines, vaisselles...*)

### NOTRE POUBELLE 2018

En moyenne, chaque habitant du territoire du VALTOM jette à l'année **212 kg** de déchets (OMR)

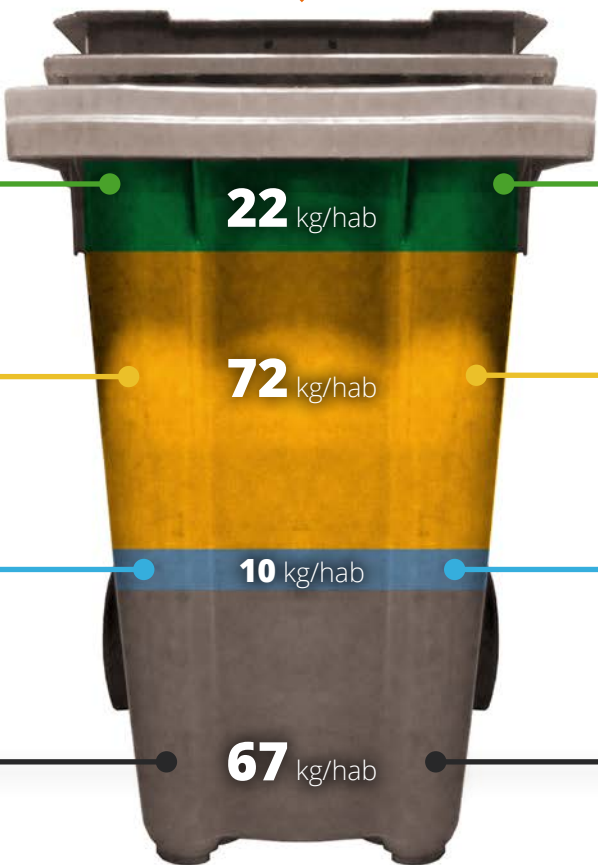


### DES PROGRÈS ENCORE POSSIBLES ET NÉCESSAIRES :

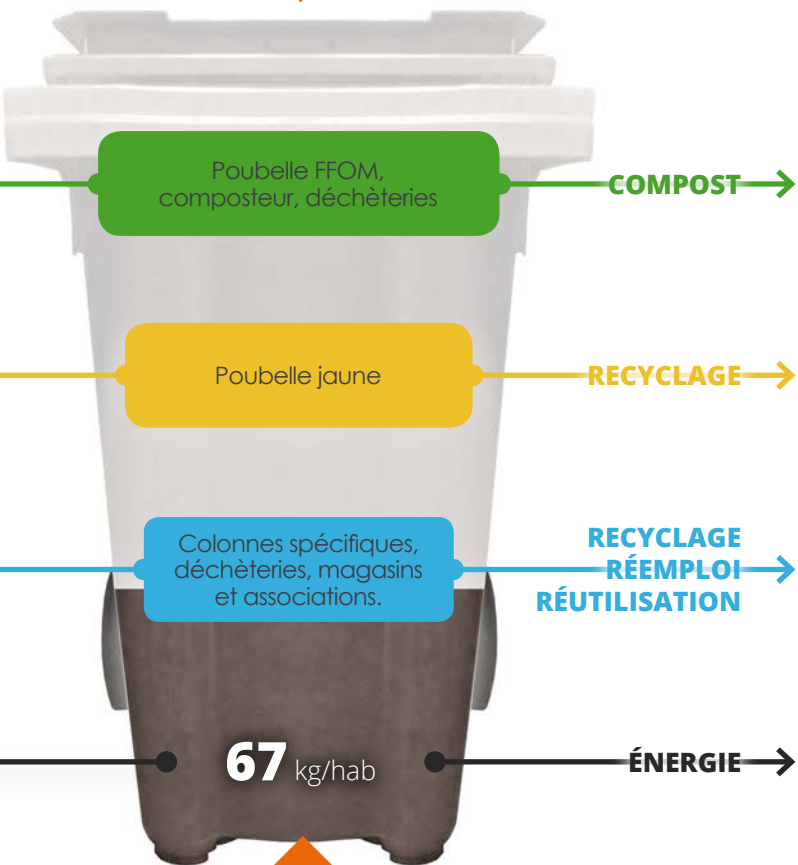
Dans un contexte réglementaire en mutation (loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte ambitieuse, feuille de route Économie Circulaire pour gérer nos déchets comme des ressources, Plan Régional de Gestion des Déchets Ménagers qui vise à décliner localement les contraintes réglementaires, tarification incitative), le projet du VALTOM et de ses collectivités adhérentes est de diminuer la part de déchets valorisables encore présente dans la poubelle grise grâce à un programme d'actions et des objectifs chiffrés :

- 1. Réduire notre production de déchets (Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage)**  
(lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi et de la réparation,...).
- 2. Orienter les bons déchets vers la bonne filière**  
(collecte des déchets organiques, compostage, extension des consignes de tri pour tous les plastiques,...).
- 3. Des objectifs chiffrés :**
  - -10 % de déchets recyclables dans notre poubelle de déchets ménagers,
  - 55 % en 2020, 65 % en 2025 de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes,
  - -50 % de déchets organiques dans la poubelle grise,
  - -50 % de stockage des déchets en 2025 (par rapport à 2010).

### OBJECTIF 2025 : 171 kg



### NOTRE IDÉAL



Si nous orientons correctement les déchets qui n'ont rien à faire dans ce bac, voici ce qu'il devrait rester de notre poubelle grise.

# COLLECTE

**+0,7 kg/hab.**

de verre collecté  
par rapport à 2017

**+1,5 kg/hab.**

de déchets ménagers  
résiduels

**-1,1 kg/hab.**

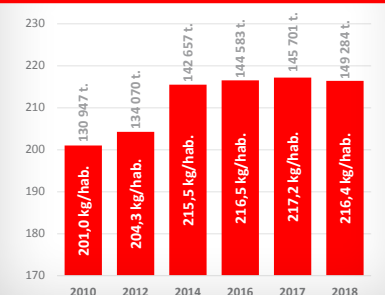
de déchets d'emballages

**-0,8 kg/hab.**

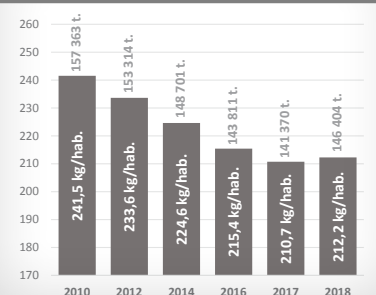
de déchets collectés  
en déchèteries

## 4 - LE BILAN DES COLLECTES

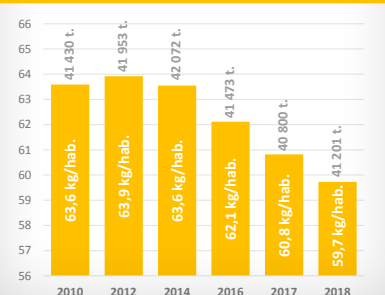
### DÉCHETS ISSUS DE DÉCHÈTERIES\*



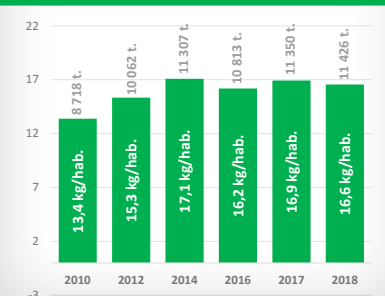
### DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



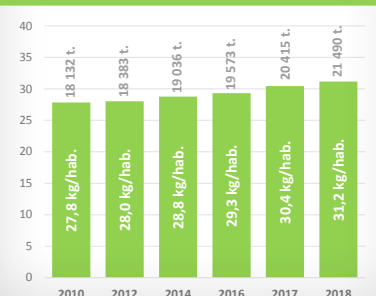
### COLLECTE SÉLECTIVE



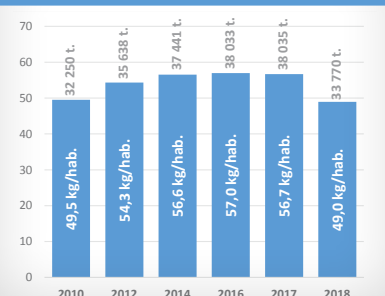
### BIODÉCHETS



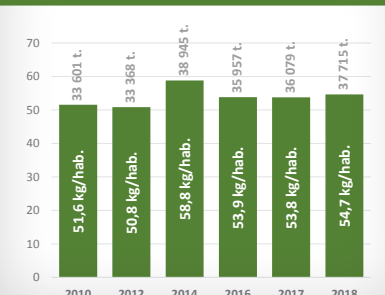
### VERRE



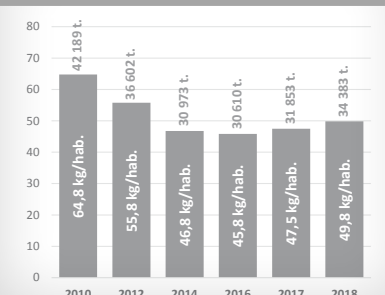
### GRAVATS



### DÉCHETS VERTS

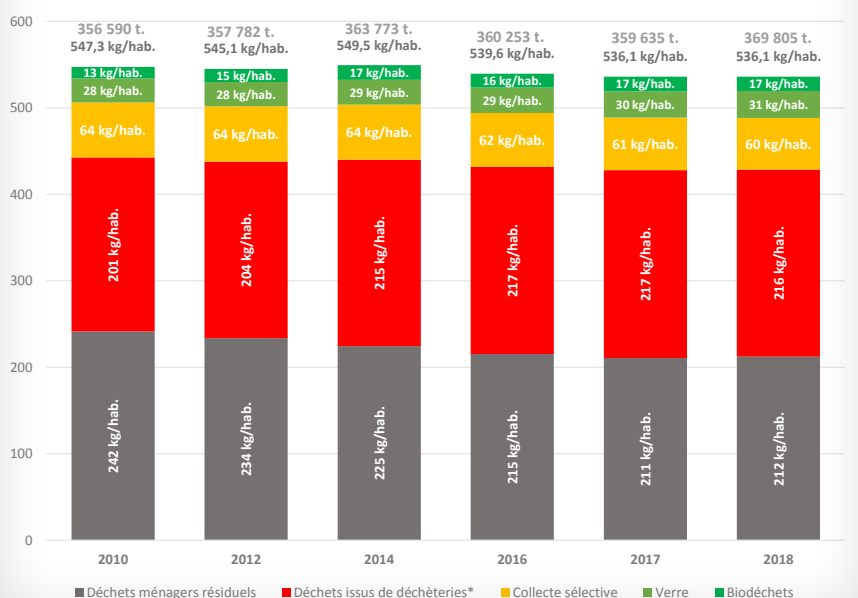


### ENCOMBRANTS

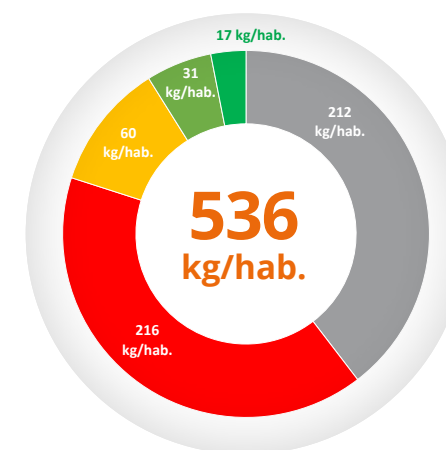


### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

Une production assez constante mais une répartition par catégorie qui évolue : progression régulière du verre mais baisse des emballages et hausse des déchets résiduels.



\*Déchets issus de déchèteries : inclus textiles et huiles de vidange en point d'apport volontaire



### ANALYSE

En 2018, la production de déchets ménagers et assimilés à l'habitant reste identique à la production 2017 alors qu'elle était en baisse constante depuis 2010.

Seule la répartition évolue avec une progression de **+1,5 kg/hab. de déchets ménagers résiduels par rapport à 2017** et une baisse de **-1,1 kg/hab. pour les déchets d'emballages**.

Une caractérisation des déchets ménagers effectuée en mars 2018 a démontré qu'il reste de nombreux efforts à faire en matière de tri. En effet, **les 2/3 de la poubelle grise devraient être orientés vers des filières de recyclage**. Par exemple, 80 kg/hab. d'emballages dans la poubelle grise pour 60 kg/hab. dans la poubelle jaune.

■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

### OBJECTIF

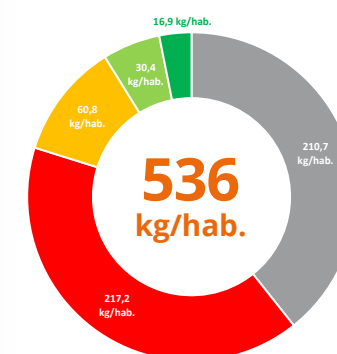
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2020 d'une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (**-54,7 kg/hab.**).

### RÉSULTAT

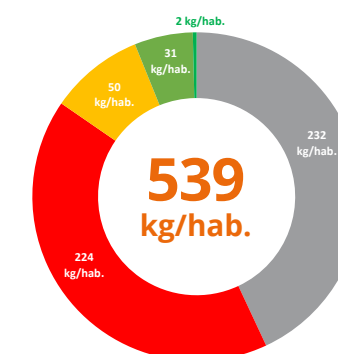
Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de **2%** par habitant depuis 2010 (**-11,2 kg/hab.**).

### COMPARATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS

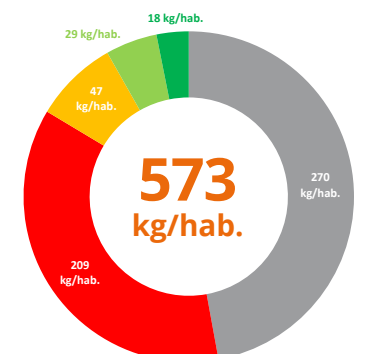
#### VALTOM 2017



#### REGION AURA\* 2017 (SINDRA)



#### FRANCE 2015 (ADEME)



■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

### COMPARATIF REGIONAL

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : -21,3 KG/HAB.

EMBALLAGES MÉNAGERS : +10,8 KG/HAB.

\*Aura : Région Auvergne-Rhône-Alpes





# TRANSFERT & TRANSPORT

**11**

centres de transfert  
(reprise du quai de transfert  
de Thiers en 2018)

**77 535 t**

de déchets transitant  
par un quai de transfert  
VALTOM

**+7,8%**

de déchets transitant  
par un quai de transfert  
VALTOM / 2017

**1 million**

de km évités

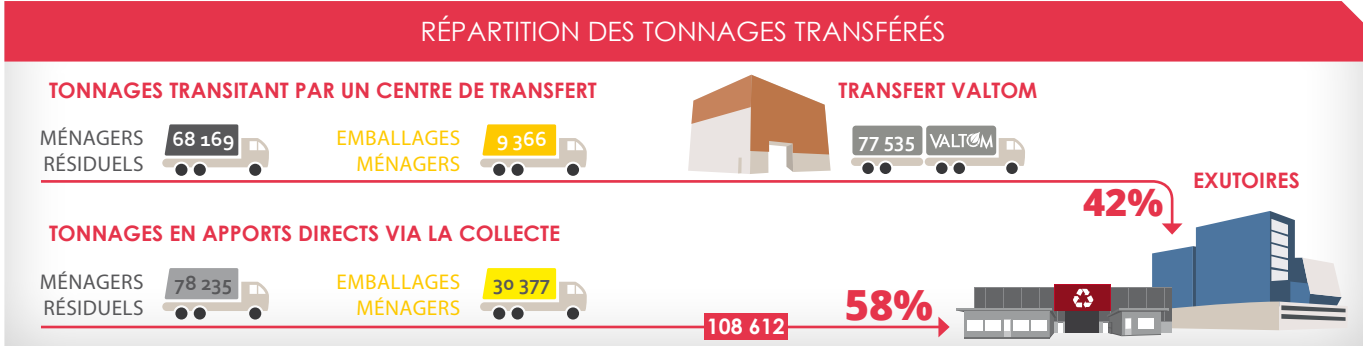
# TRANSFERT & TRANSPORT

## 1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport. Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2018, 11 centres font partie du projet départemental permettant d'acheminer **42%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri (+2% / à 2017). Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.



## 2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM selon la répartition suivante :

| TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES |                                                                 |                              |                                  |                                                                                                                                                                                                                              |                  |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| COLLECTIVITES                   | CENTRE DE TRANSFERT                                             | EXPLOITANT                   | TRANSPORTEUR                     | TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE                                                                                                                                                                                                  | TOTAL TRANSITANT |
| SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE    | Riom + Vertaizon                                                | Syndicat du Bois de l'Aumône | Syndicat du Bois de l'Aumône     | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>13 788 58% 9 880<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>4 510 56% 3 548              | 18 298 TONNES    |
| SICTOM DES COMBRAILLES          | Saint Eloy les Mines                                            | SUEZ ENVIRONNEMENT           | SUEZ ENVIRONNEMENT               | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>4 413 100% 0<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>223 100% 0                       | 4 636 TONNES     |
| SICTOM DES COUZES               | Saint Diéry                                                     | SICTOM des Couzes            | ECHALIER                         | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>6 670 96% 265<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>1 507 96% 5                     | 8 178 TONNES     |
| CC THIERS DORE ET MONTAGNE      | Courpière                                                       | CC TDM                       | CLAUSTRE ENVIRONNEMENT           | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>2 181 100% 0<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>552 100% 0                       | 2 733 TONNES     |
| CC THIERS DORE ET MONTAGNE      | Thiers                                                          | CC TDM                       | TRANSPORTS COMBRONDE             | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>13 788 100% 20<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>1 378 99% 20                   | 6 735 TONNES     |
| CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ       | Ambert                                                          | CC ALF                       | MULTI TRANSPORT                  | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>6 206 100% 0<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>1 953 APPORTS DIRECTS            | 6 206 TONNES     |
| SICTOM ISSOIRE BRIOUDE          | Issoire + Lempdes sur Allagnon                                  | SICTOM Issoire Brioude       | SICTOM ISSOIRE BRIOUDE           | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>19 849 92% 1 684<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>8 682 APPORTS DIRECTS        | 19 849 TONNES    |
| SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD     | Saint Ours                                                      | SICTOM Pontaumur Pontgibaud  | ECHALIER                         | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>4 227 100% 0<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>524 100% 0                       | 4 751 TONNES     |
| SMCTOM HAUTE DORDOGNE           | Saint Sauves d'Auvergne                                         | SMCTOM Haute Dordogne        | SMCTOM Haute Dordogne + ECHALIER | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>5 477 100% 0<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>672 100% 0                       | 6 149 TONNES     |
| CLERMONT AUVERGNE METROPOLE     | Apports directs vers les sites de valorisation et de traitement |                              |                                  | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>66 359 APPORTS DIRECTS<br>DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs<br>19 605 APPORTS DIRECTS | 0                |
| TOTAL TRANSFÉRÉ                 |                                                                 |                              |                                  | 77 535 tonnes (+7% par rapport à 2017)                                                                                                                                                                                       |                  |



# VALORISATION & TRAITEMENT

**49**

déchèteries

**6**

plateformes  
de traitement  
de déchets verts

**1**

pôle multifilières de  
valorisation Vernéa

**3**

installations  
de stockage de déchets  
non dangereux  
en activité

**149 284**

tonnes de déchets  
collectées  
en déchèteries

**42 141**

tonnes de déchets verts  
traitées

**219 046**

tonnes de déchets  
traitées

**98 701**

tonnes de déchets  
non dangereux  
enfouies

**40 %**

des déchets collectés  
en déchèterie

**87 %**

de déchets valorisés  
sur le territoire

**81 %**

de valorisation  
sur le pôle Vernéa

**-80 %**

de déchets ménagers  
et assimilés non inertes  
enfouis par rapport  
à 2010

La gestion des déchets est hiérarchisée selon la directive cadre européenne du 19 novembre 2008 : prévention, préparation au réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

1 - LA PRÉVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

Elle est traitée en page 18.

2 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGEES

Les **412 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire et en déchèteries ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent **(+0,7 kg/hab. / à 2017)**. Continuons nos efforts.

3 - LE RÉEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui sera revendue dans des friperies, donnée à des associations, transformée en chiffons et pour une part résiduelle enfouie ou incinérée.

En 2018, **1 710 tonnes** de déchets textiles ont été collectées (*ratio à l'habitant constant ces 3 dernières années*). Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion. Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 4 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand, créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert, créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat, en activité depuis septembre 2014.
- Ressourcerie du Pays d'Issoire à Issoire, créée en mars 2017.

4 - LA VALORISATION MATIERE

LES EMBALLAGES MENAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière. Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**69,4%**), puis les matières plastiques (**6,7%**), les métaux (**2,8%**) et les briques alimentaires (**1%**). Les erreurs de tri (environ **20%** : de **11% à 27%** selon les collectivités) sont valorisées énergétiquement sur le pôle multifilières Vernéa. Au total, elles représentent un surcoût pour la collectivité d'environ 1 million d'euros par an, car elles subissent un double traitement.

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (matière, organique ou énergétique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

| TYPE DE VALORISATION                                                                                          | TONNAGES DES DÉCHETS VALORISABLES |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
|                                                                                                               | FILIÈRE                           | TONNAGE       |
| Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation | Gravats                           | 33 110 TONNES |
| Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules                           | Bois                              | 19 120 TONNES |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Ferraille                         | 6 608 TONNES  |
| Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle                                  | DEEE*                             | 4 572 TONNES  |
| Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)                                                     | Cartons                           | 3 731 TONNES  |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Meubles                           | 3 301 TONNES  |
| Recyclage en placoplâtre                                                                                      | Placoplâtre                       | 1 468 TONNES  |
| Broyés puis valorisés en matière première secondaire                                                          | Pneus                             | 724 TONNES    |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Plastiques durs                   | 97 TONNES     |
| Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle                                                   | Piles                             | 54 TONNES     |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Extincteurs + bouteilles de gaz   | 41 TONNES     |
| Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle                                                   | Batteries                         | 39 TONNES     |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Papier et bouquins                | 33 TONNES     |
| Recyclage en matière première secondaire                                                                      | Polystyrène                       | 18 TONNES     |
| Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle                                      | Lampes et tubes fluorescents      | 14 TONNES     |
| Réutilisation                                                                                                 | Cartouches d'encre                | 1 TONNE       |
| TOTAL DES DECHETS DE DECHETERIES ORIENTES VERS LA VALORISATION MATIERE                                        |                                   | 72 931 TONNES |

ANALYSE

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages. Le déploiement des bennes de l'éco-organisme Eco-mobilier, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) depuis juin 2015 (**36 déchèteries actuellement équipées sur 49**), a permis de détourner **3 301 tonnes** de mobilier **(+27%/hab. / à 2017)** des bennes de bois, d'encombrants et de ferrailles. Autant de tonnes en moins à prendre en charge financièrement par les collectivités.

\*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



# VALORISATION & TRAITEMENT

**37 715 t.**

de déchets verts issus  
de déchèteries

**4 426 t.**

de déchets verts issus  
des communes

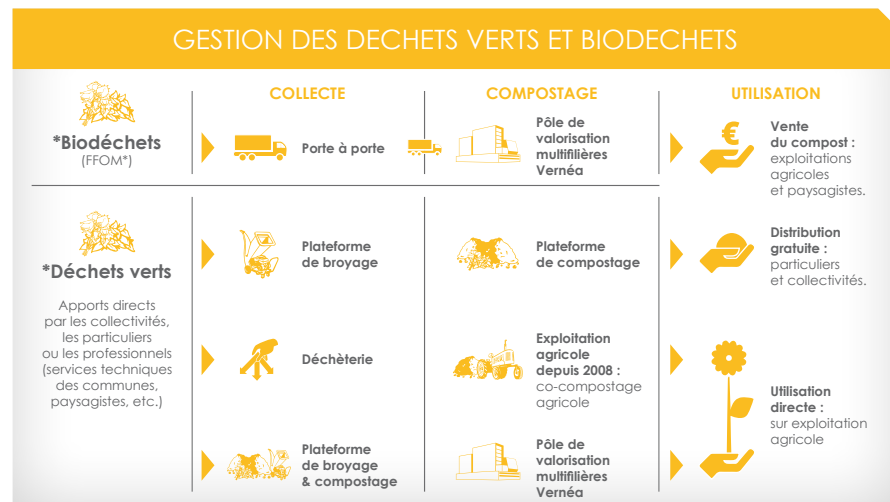
**12**

agriculteurs partenaires  
pour le co-compostage

**2 995 t.**

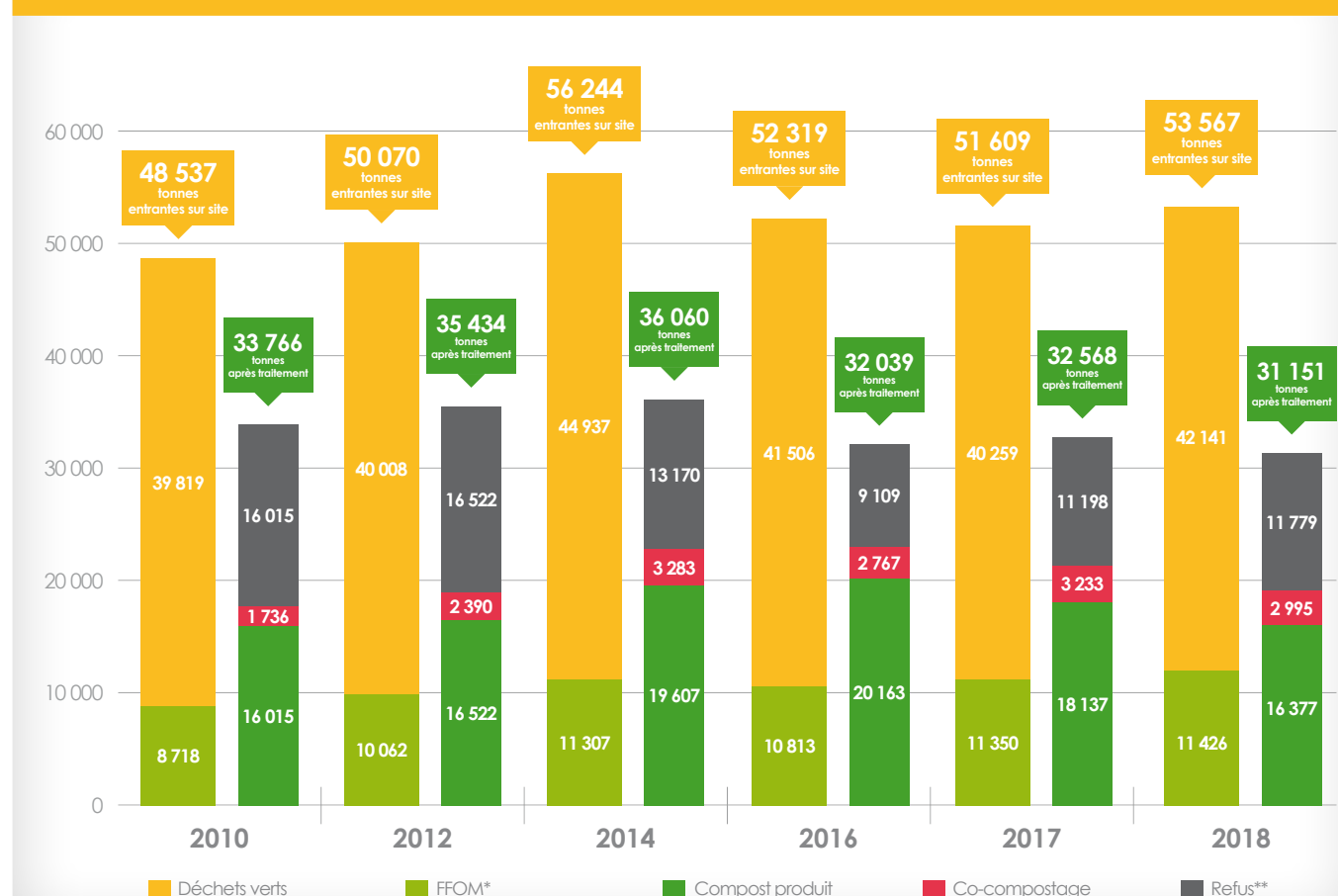
de broyat traitées  
en co-compostage

## 5 - LA VALORISATION ORGANIQUE



Le VALTOM valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries (**37 715 t.**) ou apportés par les communes (**4 426 t.**) directement sur les plateformes ainsi que la FFOM\* issue de la collecte de biodéchets de Clermont Auvergne Métropole, du SBA et de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Il assure par le biais des prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

## BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



\* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

\*\*Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés

## 6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM : la valorisation du biogaz généré par le stockage sur l'ISDND\* de Puy-Long, l'incinération avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

### LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sur les **145 836 tonnes** de déchets ménagers résiduels entrées en 2018 sur le pôle multifilières Vernéa, environ **63%**, soit **97 125 tonnes** correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les **37%** restants ont été stabilisés puis orientés vers le site de stockage de Puy-Long.

### LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les **7 tonnes** collectées en déchèteries en 2018 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

### LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les **1 358 tonnes** de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (**ratio à l'habitant : + 6,3% / à 2017**).

### LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2018, ce sont **25 914 tonnes** d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (**+8,4% / à 2017 due à l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne**).

### LES BIODECHETS

La totalité de la collecte en porte-à-porte des déchets organiques de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les **550 000 m³ de biogaz (CH₄ : 53,5%)** produits par le méthaniseur et les **3 674 000 m³ de biogaz (CH₄ : 38,9%)** produits par l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés sous forme d'électricité (**9 336 Mwh**).



Centrale de valorisation du biogaz de l'ISDND de Puy-Long

\*Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

# VALORISATION & TRAITEMENT

53 960

habitants  
éclairés

5 252 t.

de compost  
commercialisées

3,8 km

de routes nationales  
construites

4 341 t.

de métaux  
valorisés

## 7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

219 046 tonnes de déchets traitées  
91% issues du VALTOM

En valorisant **81%** des **219 046 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques malgré quelques aléas techniques qui ont engendré une baisse de disponibilité (**taux de disponibilité : 86,2% en 2018 contre 87,4% en 2017**).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (**données consultables sur le site [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)**) et une Commission de Suivi de Site (CSS) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet. Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **5 avril et 18 septembre : Visites d'expertise complète de l'installation** effectuées par la société SAGE SERVICES (**choisie par le VALTOM pour le suivi du site**). Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **Du 23 au 25 juillet : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques** de l'installation, visant à garantir son bon fonctionnement. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 14 au 15 juin. Le VALTOM contrôle tous les déchets entrants et sortants du site et gère les ponts bascule (plus de 41 000 enregistrements en 2018).
- **2 octobre : Réunion avec le groupe de concertation de proximité** composé de riverains publics et privés
- **9 octobre : Réunion avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux**, qui examine les rapports annuels de Vernéa et du VALTOM.

Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité.

### RESULTATS DE VALORISATION

81%

des déchets entrants  
sur le pôle Vernéa  
valorisés

21%

de valorisation matière

3%

de valorisation biologique

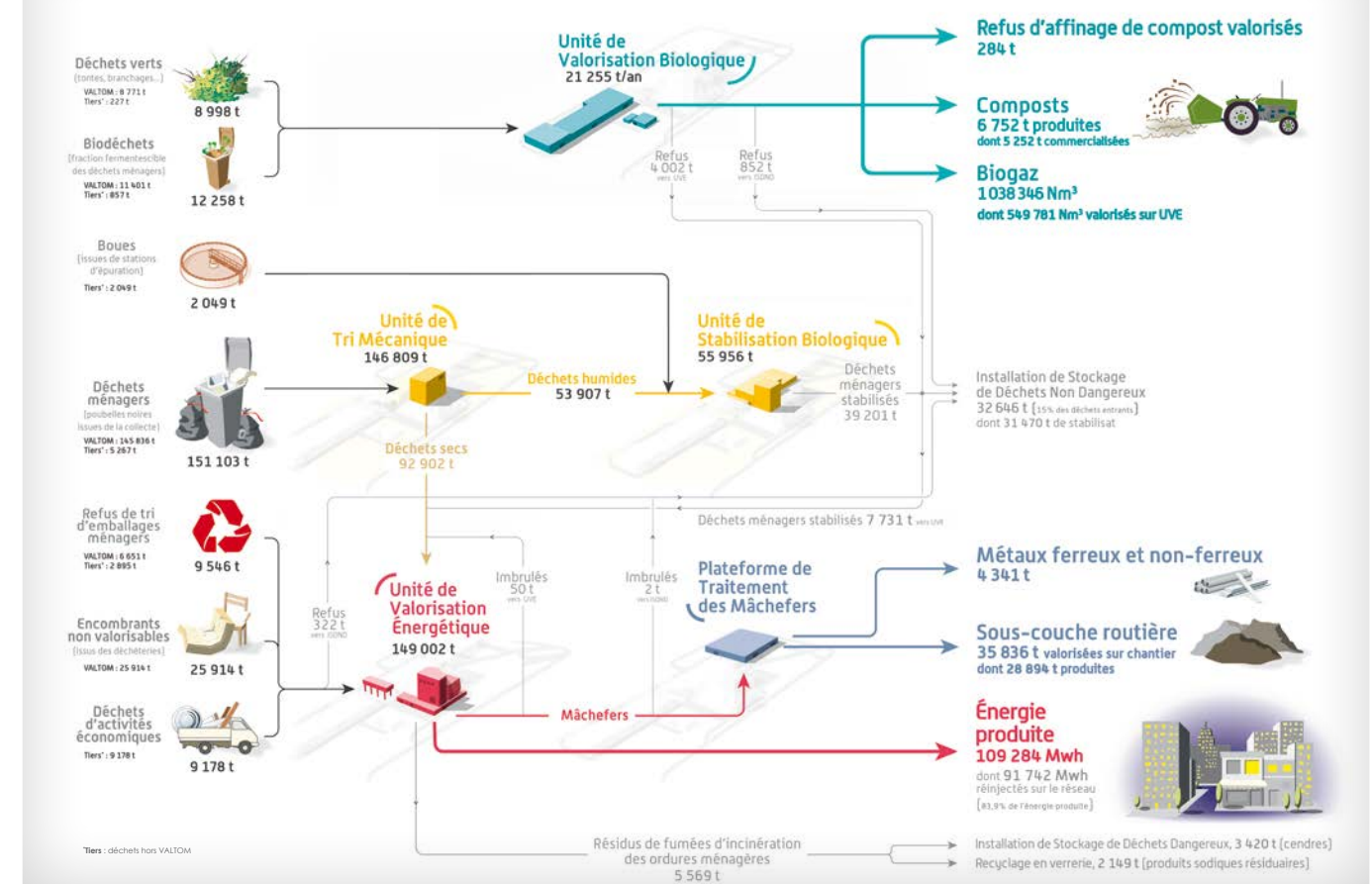
57%

de valorisation énergétique

19%

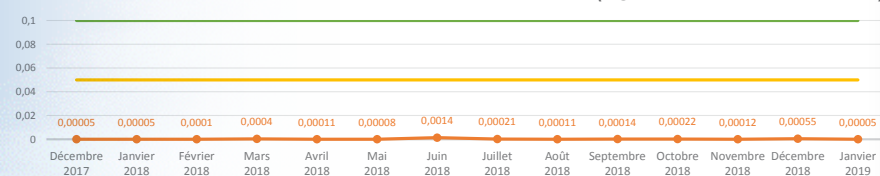
de déchets enfouis

### SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2018 SUR LE PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

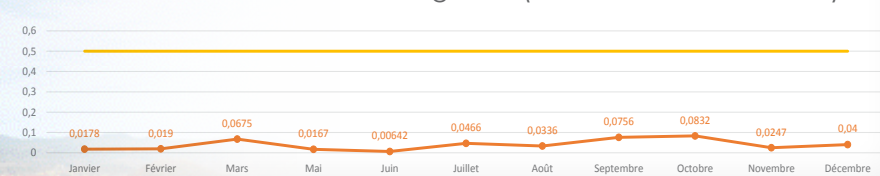


### RESULTATS DES RAPPORTS D'EMISSIONS EN 2018

#### CONCENTRATION DE DIOXINES ET FURANNES (ng I-TEQ/Nm³ à O₂ sur sec)



#### ANALYSES DES MÉTAUX EN mg/Nm³ (Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V\*)



\*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V,PM10,NO2 : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V), Particules fines (PM10), Dioxyde d'azote (NO2)

### Actualités ...

Des études de raccordement de l'unité de valorisation énergétique du pôle Vernéa aux réseaux de chaleur de Clermont-Auvergne Métropole (université, CHU, bailleurs sociaux...) sont lancées avec pour objectif d'optimiser la valorisation de la chaleur produite par l'installation.





## 8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2018, le VALTOM dispose de 3 ISDND en activité destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux.

Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets.

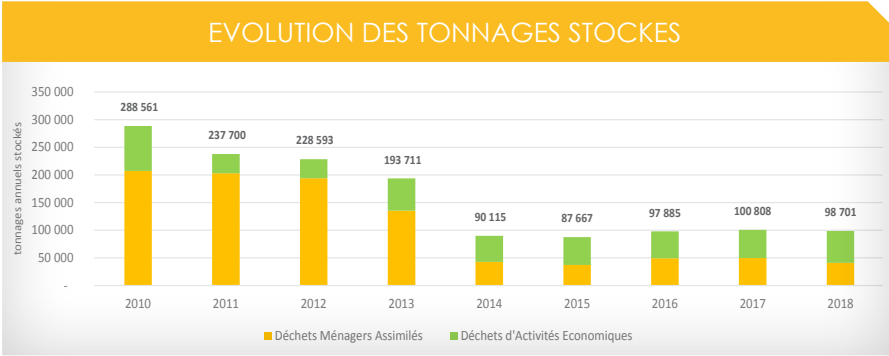
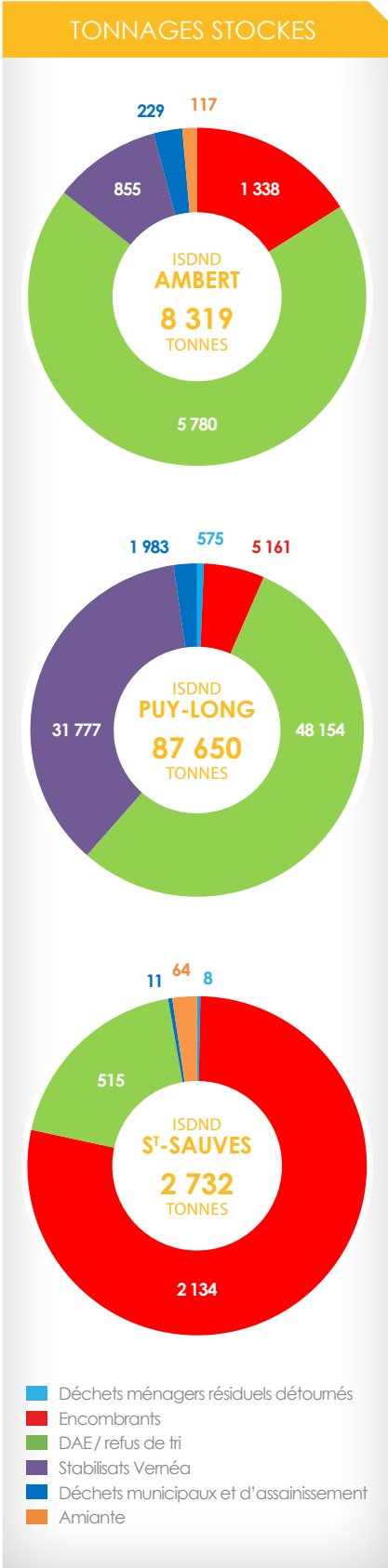
122 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour 11 pénalités d'apport pour déchets non conformes. Seuls les déchets non valorisables sont orientés vers les différents sites de stockage.

| TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2018  |                            |                                 |       |            |            |            |                     |                               |                            |
|------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------|------------|------------|------------|---------------------|-------------------------------|----------------------------|
| SYNDICATS DE COLLECTE                          | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS | ENCOMBRANTS ISSUS DE DÉCHÈTERIE | RTCS* | STABILISAT | TOTAL 2018 | TOTAL 2017 | ÉVOLUTION 2018/2017 | GRAVATS NON VALORISÉS EN ISDI | GRAVATS VALORISÉS EN ISDND |
| Clermont Auvergne Metropole                    | 258                        | 1 297                           | 907   | 13 583     | 16 045     | 20 484     | -4 439              | 0                             | 1 074                      |
| Communauté de communes Thiers Dore et Montagne | 48                         | 379                             | 121   | 1 539      | 2 068      | 974*       | 1 094               | 0                             | 0                          |
| SICTOM des Combrailles                         | 28                         | 107                             | 17    | 901        | 1 052      | 1 589      | -536                | 660                           | 0                          |
| SICTOM des Couzes                              | 36                         | 253                             | 99    | 1 418      | 1 805      | 2 195      | -389                | 0                             | 146                        |
| SICTOM Issoire Brioude                         | 64                         | 1 785                           | 100   | 4 412      | 6 361      | 7 292      | -931                | 0                             | 1 317                      |
| SICTOM Pontaurmur Pontgibaud                   | 26                         | 205                             | 32    | 863        | 1 125      | 1 610      | -484                | 0                             | 232                        |
| Communauté de communes Ambert Livradois Forez  | 0                          | 1 338                           | 0     | 1 279      | 2 616      | 3 179      | -563                | 0                             | 1 063                      |
| SMCTOM Haute-Dordogne                          | 8                          | 2 133                           | 46    | 1 125      | 3 313      | 4 168      | -855                | 0                             | 129                        |
| Syndicat du Bois de l'Aumône                   | 583                        | 1 106                           | 481   | 4 847      | 6 549      | 8 257      | -1 708              | 0                             | 507                        |
| TOTAL 2018                                     | 564                        | 8 603                           | 1 802 | 29 967     | 40 935     | 49 748     | -8 812              | 660                           | 4 469                      |
| TOTAL 2017                                     | 1 358                      | 8 262                           | 803   | 39 325     | 49 748     | -          | -                   | 6 685                         | 812                        |

\*RTCS : Refus de Tri issus de la Collecte Selective | \*974 : Hors Thiers Communauté

### ANALYSE

En 2018, nous enregistrons une baisse de 17,7% / à 2017 (hors gravats) des déchets ménagers orientés vers une installation de stockage de déchets non dangereux, baisse due à une diminution des stabilisats orientés vers le stockage (-24% /2017) et des déchets ménagers résiduels (-57% /2017).



### OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une réduction de 30% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

De 2010 à 2018, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de 66% la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire. Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints et font du VALTOM un des pionniers de la région.

ACTUALITES DES ISDND

En projet...

Etude de valorisation énergétique pour 4 installations de stockage :

lancement d'appels à projet pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol.

St Sauves

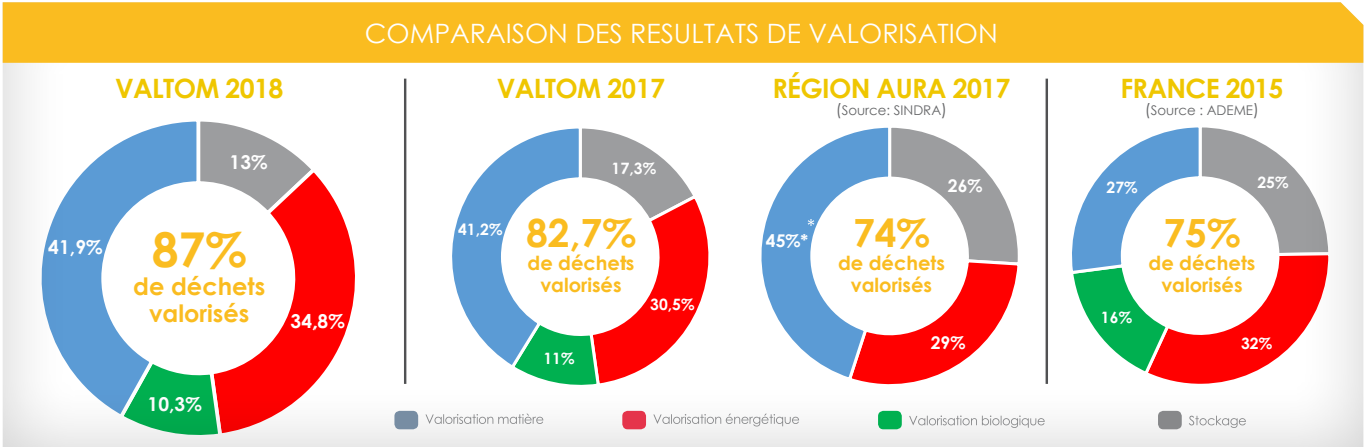
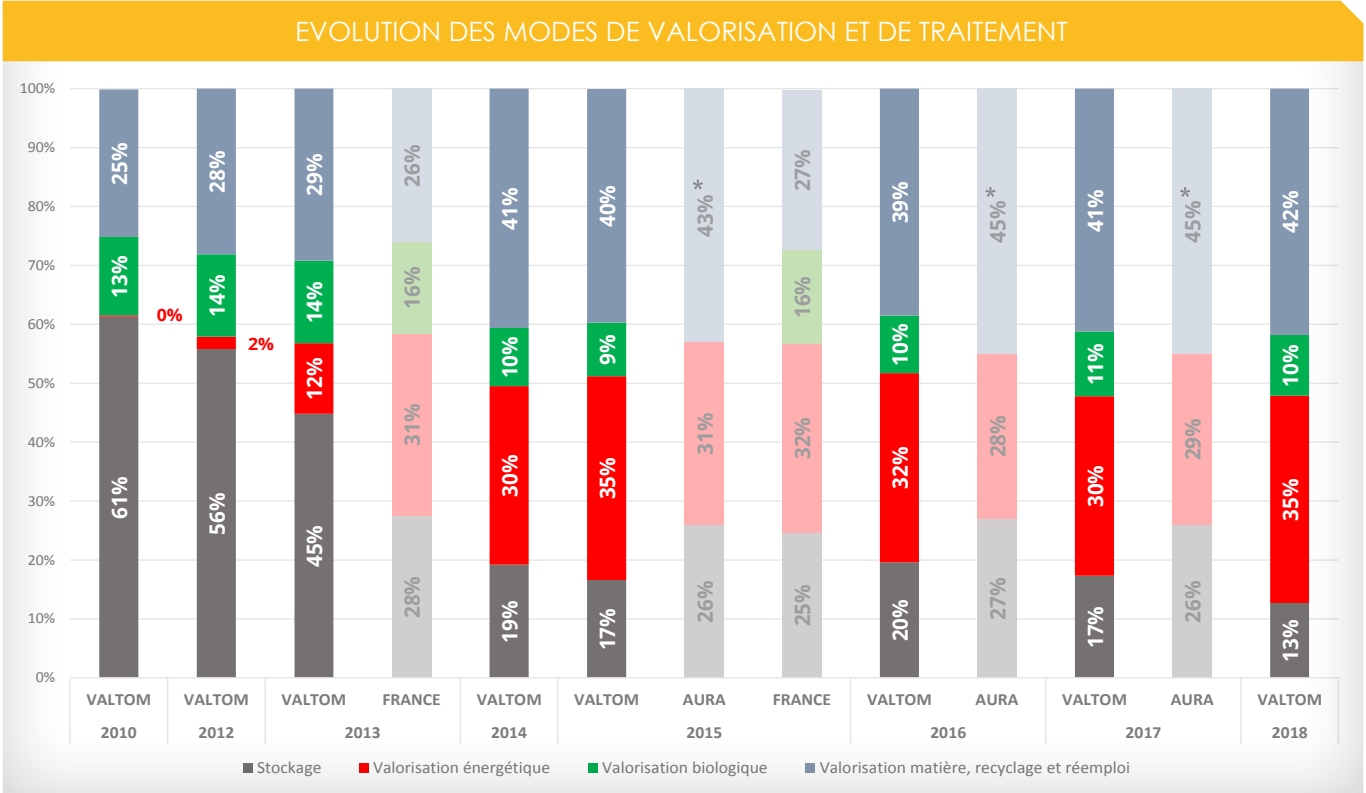
- Réhabilitation du site
- Mise en service de l'alvéole N°2
- Extension et réhabilitation des locaux

# VALORISATION & TRAITEMENT

## 9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

| DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS (EN TONNES) |         |         |         |         |         |                       | TAUX DE VALORISATION 2017 | Réemploi<br>Valorisation matière<br>Stockage | Recyclage<br>Valorisation énergétique<br>Valorisation biologique |                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2010                                 | 2012    | 2014    | 2016    | 2017    | 2018    |                       |                           |                                              |                                                                  |                                                                                                                                                     |
| 157 363                              | 153 314 | 148 700 | 143 811 | 141 370 | 146 404 | 16%<br>22%*           | 49%                       |                                              |                                                                  | DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS                                                                                                                          |
| 53 771                               | 62 092  | 69 386  | 74 787  | 74 534  | 73 699  | 0,2%<br>1,5%<br>0,02% | 79%                       |                                              |                                                                  | DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES :<br>ferraille / cartons / bois / pneus / piles / batteries / lampes, tubes / cartouches / DEEE / placoplâtre, gravats, etc. |
| 41 038                               | 41 937  | 42 072  | 41 473  | 40 800  | 41 201  | 80%<br>3%             | 17%                       |                                              |                                                                  | DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS                                                                                                                       |
| 39 819                               | 40 008  | 38 945  | 35 957  | 36 079  | 37 715  | 86%<br>2%             | 12%                       |                                              |                                                                  | DÉCHETS VERTS                                                                                                                                       |
| 42 189                               | 36 602  | 30 973  | 30 610  | 31 853  | 34 383  | 20%<br>27%            | 53%                       |                                              |                                                                  | ENCOMBRANTS                                                                                                                                         |
| 18 132                               | 18 383  | 19 036  | 19 573  | 20 415  | 21 490  |                       |                           | 100%                                         |                                                                  | VERRE                                                                                                                                               |
| 8 720                                | 10 061  | 11 307  | 10 813  | 11 350  | 11 426  | 28%<br>2%             | 41%                       |                                              |                                                                  | FFOM                                                                                                                                                |
| 89                                   | 600     | 1 414   | 1 670   | 1 656   | 1 710   | 61%<br>26%            | 10%                       |                                              |                                                                  | TEXTILES                                                                                                                                            |
| 800                                  | 871     | 1 035   | 1 295   | 1 277   | 1 358   | 51%<br>49%            |                           |                                              |                                                                  | DDS                                                                                                                                                 |
| 303                                  | 336     | 183     | 259     | 296     | 412     | 36%<br>64%            |                           |                                              |                                                                  | HUILES USAGÉES                                                                                                                                      |
| 5                                    | 6       | 6       | 6       | 7       | 7       | 100%                  |                           |                                              |                                                                  | DASRI                                                                                                                                               |
| 362 229                              | 364 210 | 363 057 | 360 253 | 359 635 | 369 805 | TOTAL                 |                           |                                              |                                                                  |                                                                                                                                                     |
| 569,6                                | 554,9   | 548,4   | 539,6   | 536,1   | 536,1   | TOTAL EN KG/HAB       |                           |                                              |                                                                  |                                                                                                                                                     |
| 38%                                  | 44%     | 81%     | 80%     | 82,7%   | 87%     | TAUX DE VALORISATION  |                           |                                              |                                                                  |                                                                                                                                                     |

\*Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).



### OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **55% en 2020** et de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes. Le VALTOM est à **51,7% avec les inertes** et à **46,4% sans les inertes** et continue régulièrement à réduire les tonnages de déchets orientés vers le stockage. Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-13%) et au dessus pour la valorisation énergétique (+5,8%) ainsi que pour la valorisation matière (+7,2%). Avec **87%** de valorisation, le VALTOM atteint sa meilleure performance depuis sa création.



# INDICATEURS FINANCIERS

**99,5 € HT/t.**

de tarification  
pour les OMR et DEM

**30,48 € HT/t.**

de contribution  
VALTOM  
à l'habitant

**63,50 € HT/hab.**

de coût complet  
VALTOM

**-0,5 € HT/hab.**

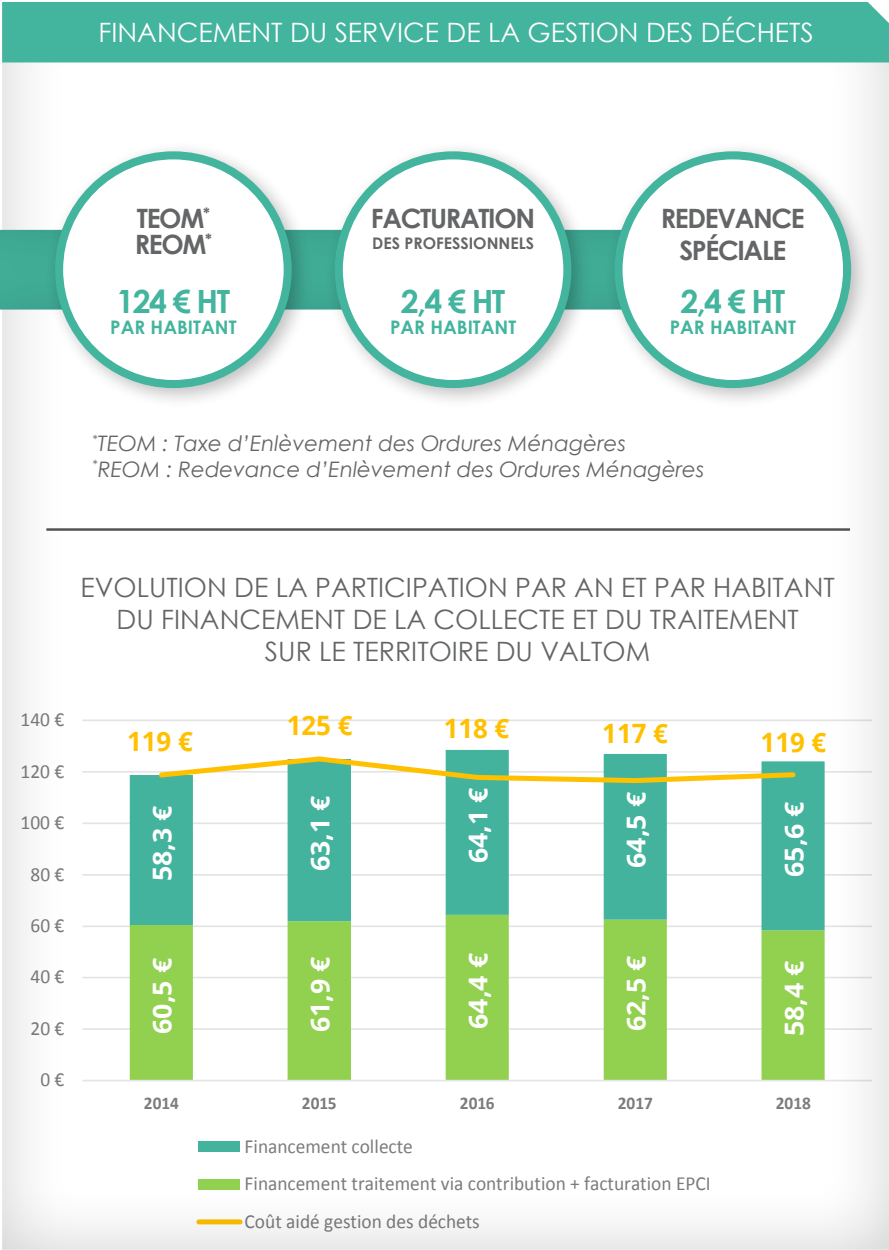
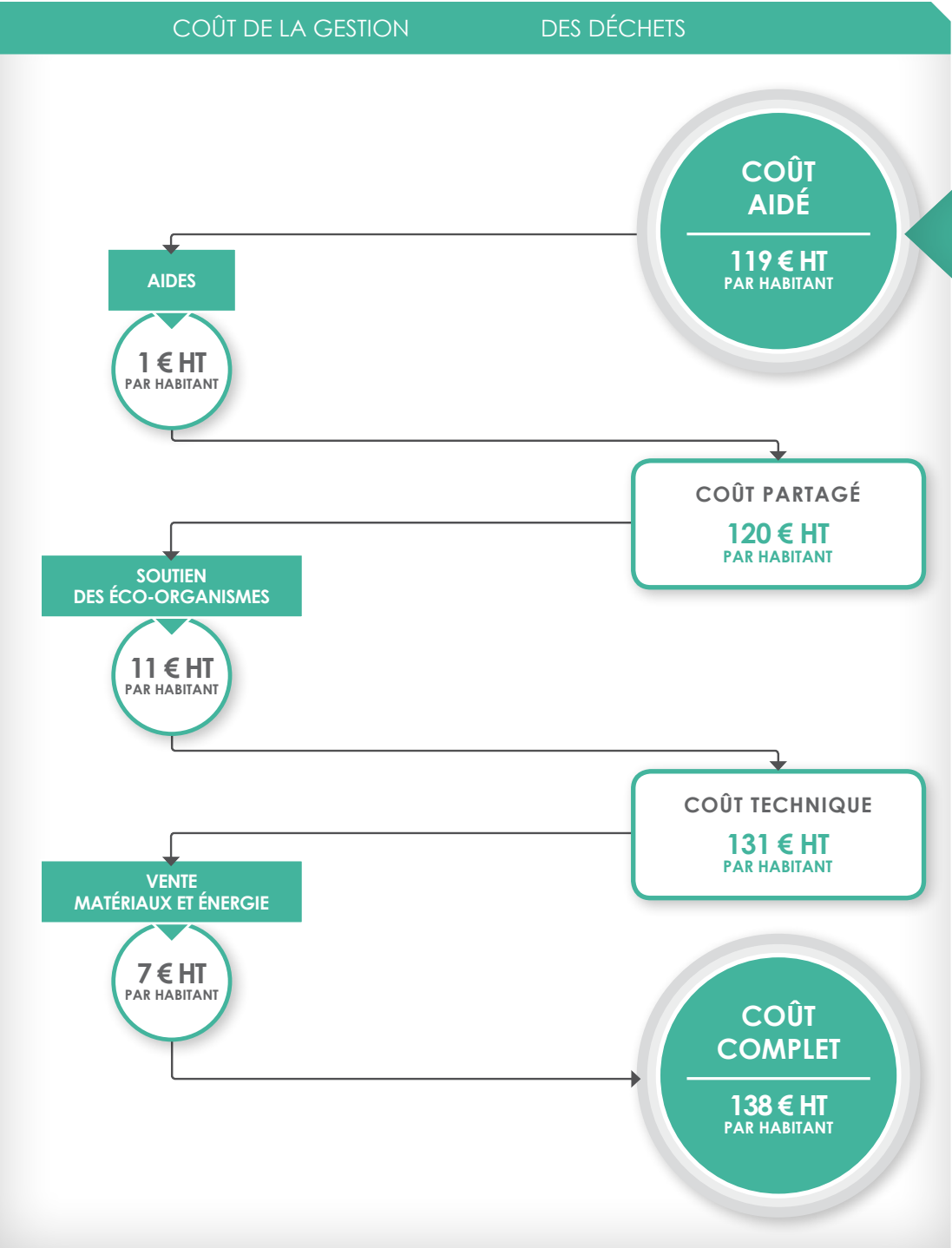
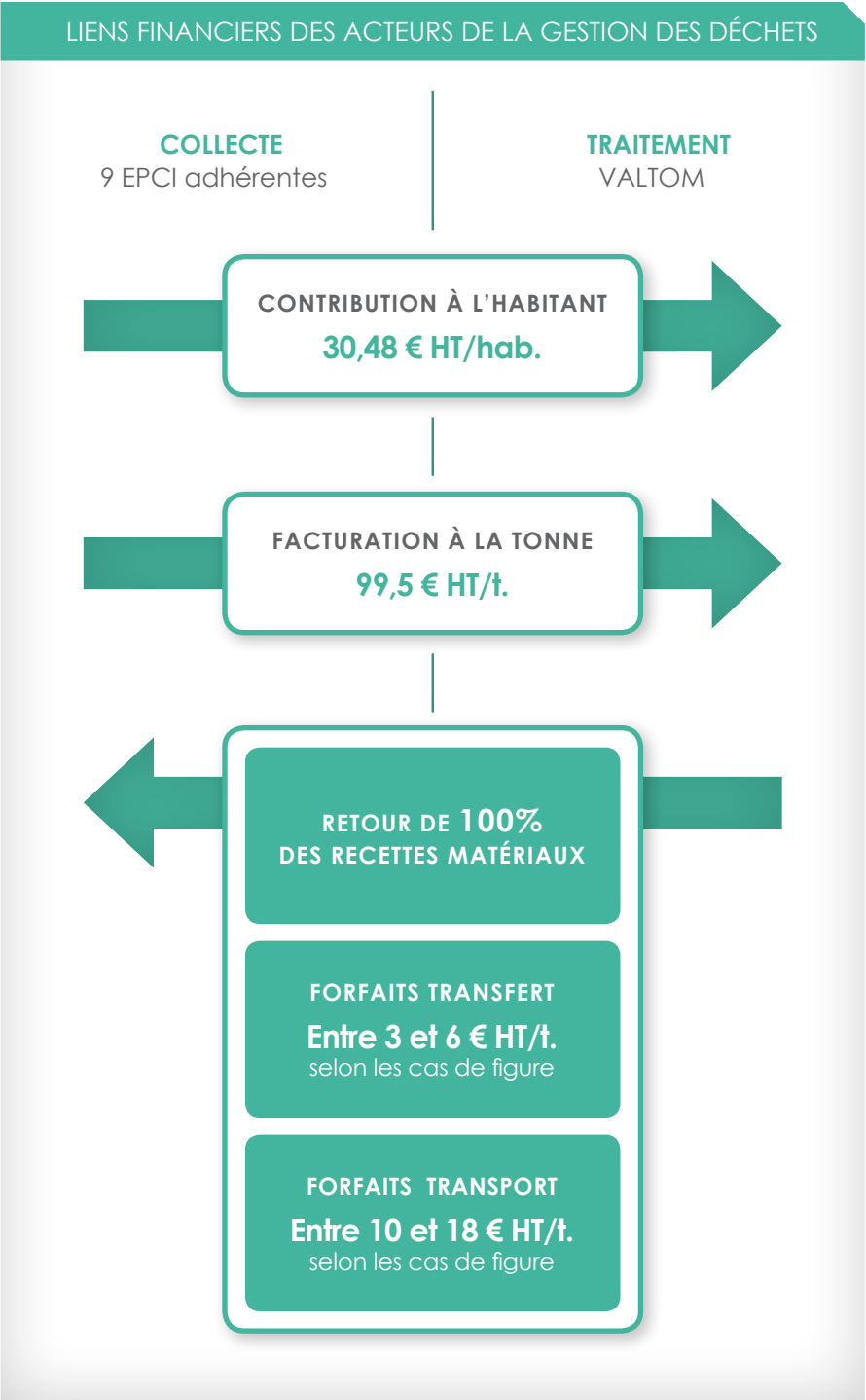
de coût de traitement en  
2017/2018

# INDICATEURS FINANCIERS

## 1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2018, on constate **une baisse de 5,88 €/hab.** de la contribution (2017 : 36,36 €/hab.) liée à l'adhésion de TDM pour l'intégralité de son territoire et un résultat excédentaire couplé à un besoin de financement des investissements moindre par rapport aux années antérieures.

**Le coût régional moyen du service public de gestion des déchets est de 92,50 € HT/hab. en 2018.**  
Ce coût est couvert à 105% par le financement appelé auprès des usagers.  
Pour le VALTOM, il se situe à 104%



**Coût complet :** Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.  
**Coût technique :** Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.  
**Coût partagé :** Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...)  
**Coût aidé HT :** Coût partagé moins les aides.  
Coût résiduel à la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.



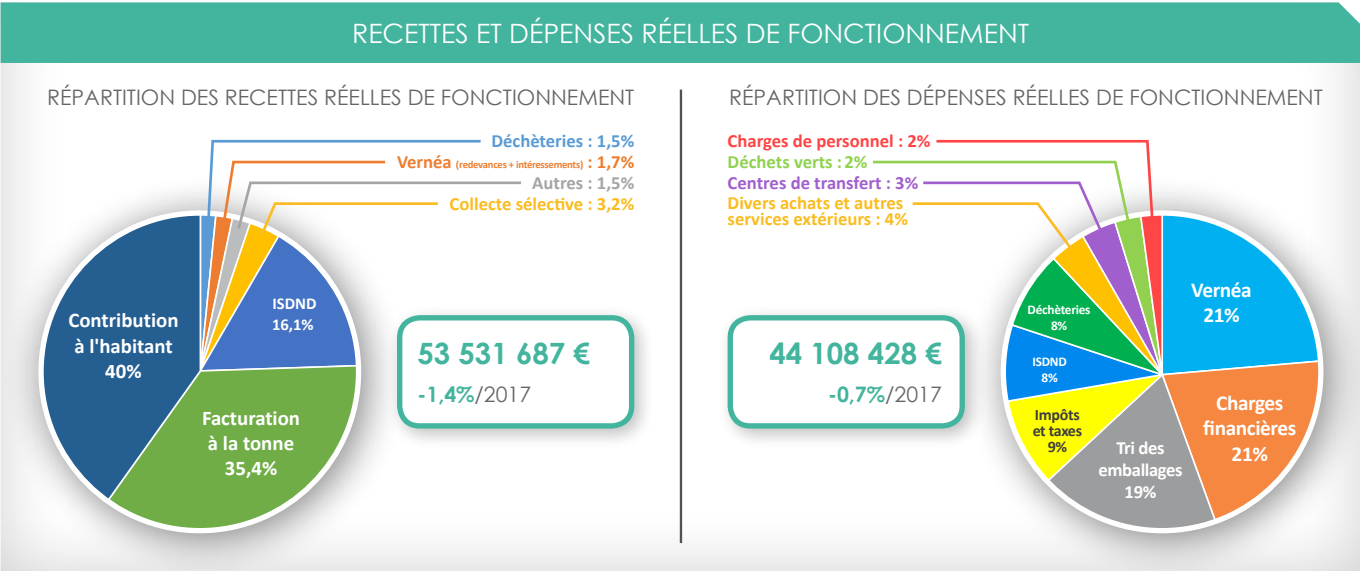
# INDICATEURS FINANCIERS

## 2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

### EN FONCTIONNEMENT

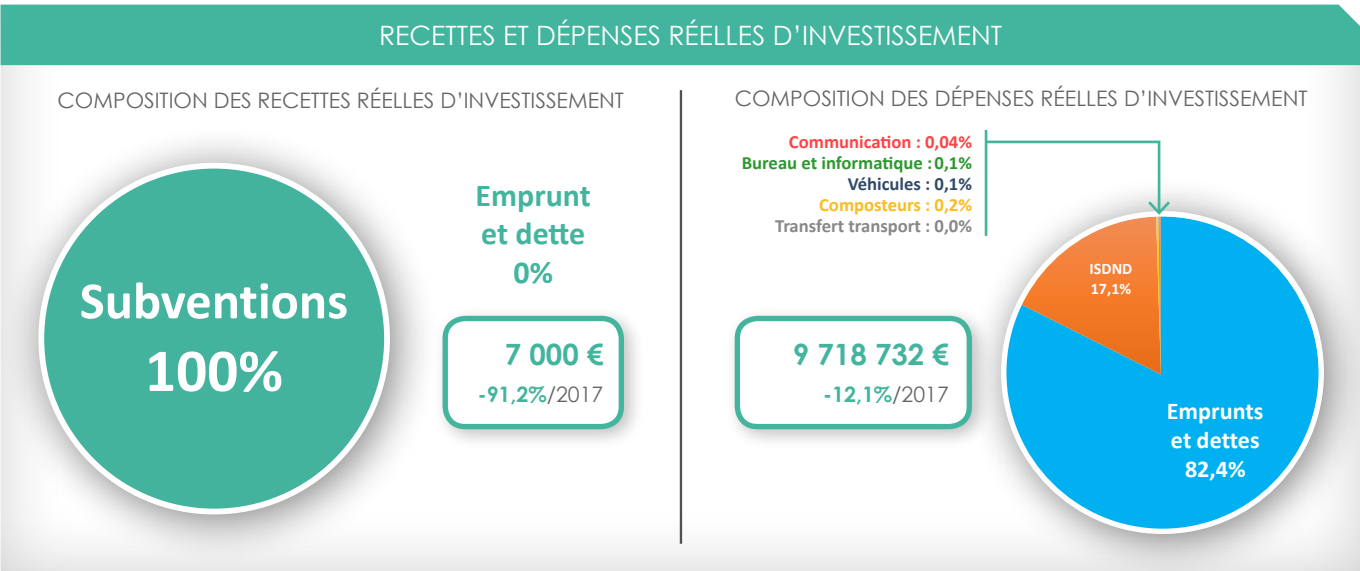
Les recettes du VALTOM sont principalement composées de la contribution à l'habitant (30,48 € HT) et de la facturation à la tonne (99,5 € HT).

Si Vernéa est le principal poste de dépenses, il est à noter la part importante des impôts et taxes qui représentent 12 % de l'ensemble des dépenses réelles mais s'élèvent à 18 % ramenés aux dépenses hors charges financières et charges de personnel.



### EN INVESTISSEMENT

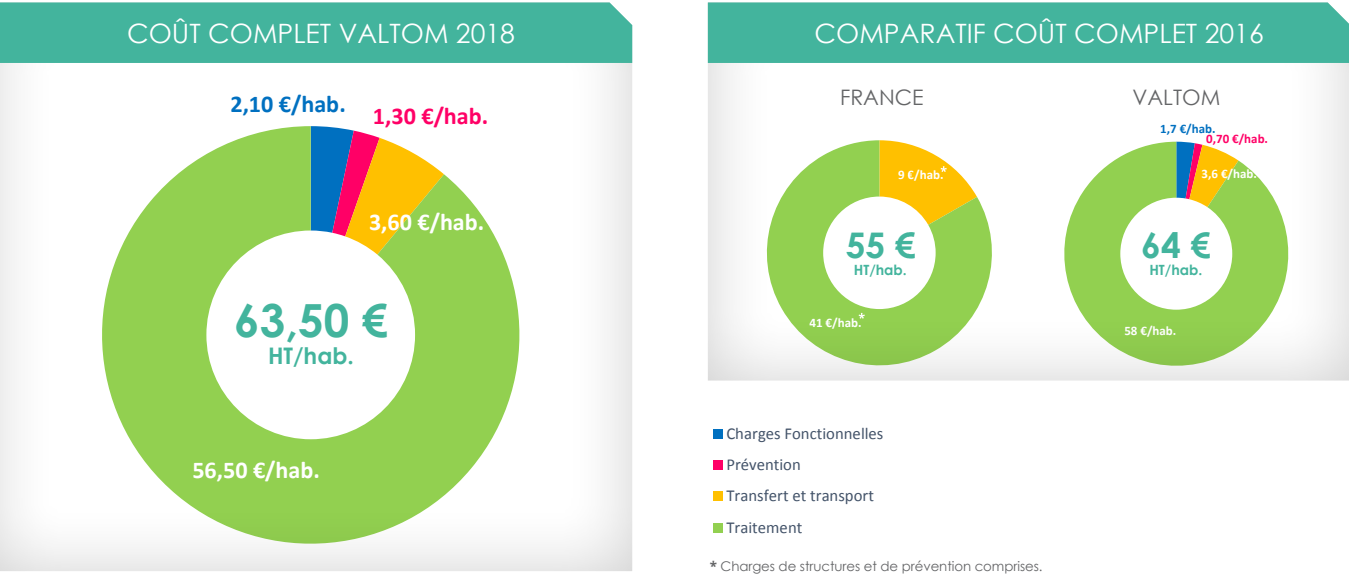
Le VALTOM n'a pas eu recours à l'emprunt et le principal poste de dépenses reste le remboursement du capital lié à l'annuité du pôle Vernéa.



## 3 - LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

### UN COÛT POUR PLUS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

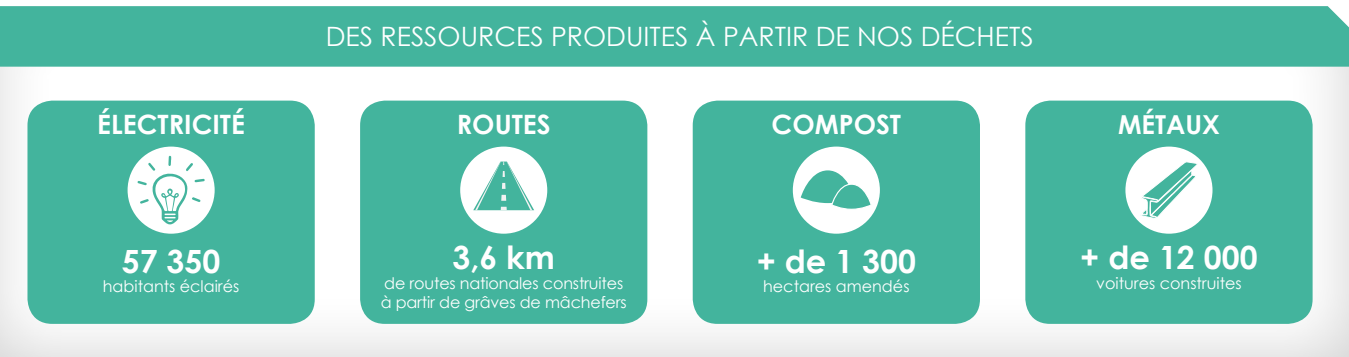
L'adhésion de Thiers-Dore et Montagne (TDM) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 contribue à la cohérence et à la solidarité territoriales et permet une plus large mutualisation des coûts à l'habitant au travers des nouveaux tonnages apportés. Cela se traduit par une **baisse de 0,8 € HT/hab. entre 2017 et 2018.**



## 4 - UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

### UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations et des panneaux photovoltaïques sur 4 sites de stockage, ...





# COMMUNICATION

**3**

parcours  
pédagogiques  
complémentaires

**1 381**

scolaires  
accueillis

**2<sup>ème</sup>**

campagne  
d'information  
départementale

**2 570**

visiteurs  
sur nos  
installations

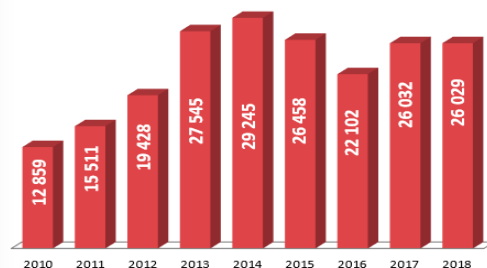


# COMMUNICATION

## 1 - SITE WEB & RESEAUX SOCIAUX

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES  
2010 À 2018



### + D'INFOS

7 newsletters  
en 2018

1615 abonnés  
en moyenne

30 actualités  
mises en ligne

Le site internet du VALTOM est visité en moyenne par **2 000 visiteurs par mois**.

Des pics de fréquentation en juin et juillet sont liés à l'appel à projets Système D et à la réactivation de son module de vote en ligne.

## RÉSEAUX SOCIAUX

2018 voit l'arrivée de la page Facebook « **Local Poubelle** », page Zéro Déchet et Economie Circulaire du VALTOM.

Elle présente des initiatives autour de la réduction des déchets, mais pas que ! Des Infos, des chiffres, des actus, et un regard sur ce qu'il se passe ailleurs, de quoi donner des idées, moyens pour agir chacun à son niveau et regarder sa poubelle différemment.

### + D'INFOS

145 publications  
en 2018

183 abonnés

47 hashtags  
sur twitter



## 2 - LES SUPPORTS

VALMAG 26

« Dossier spécial Feuille de route  
Economie circulaire »



édité à 4 500  
exemplaires

## Agenda 2018

Présentation d'acteurs locaux  
de l'économie circulaire



édité à 530  
exemplaires

Consultez-les sur [valtom63.fr](http://valtom63.fr)

## 3 - LA REVUE DE PRESSE

260 articles

dédiés à la gestion  
locale des déchets

86 articles

intégrant  
le VALTOM

11 conférences

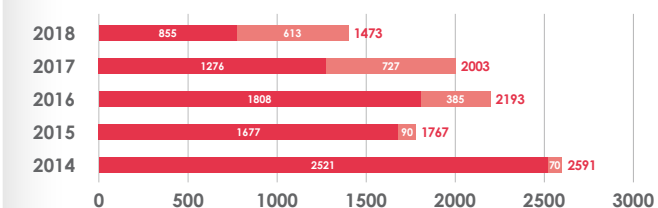
de presse

## 4 - A LA RENCONTRE DES USAGERS

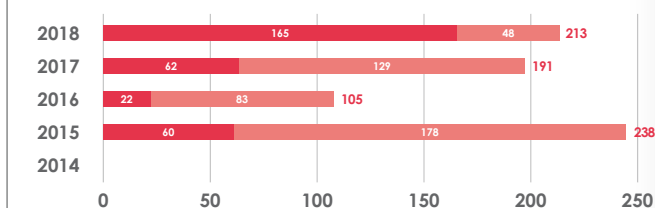
Les installations de tri et de valorisation des déchets ménagers du territoire du VALTOM sont ouvertes au grand public et aux scolaires toute l'année.

### NOMBRE DE VISITEURS SUR LES INSTALLATIONS DE 2014 À 2018

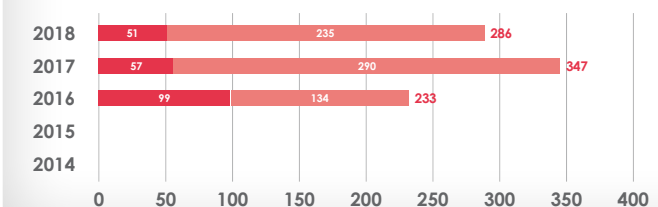
#### PÔLE DE VALORISATION VERNÉA, CLERMONT-FERRAND



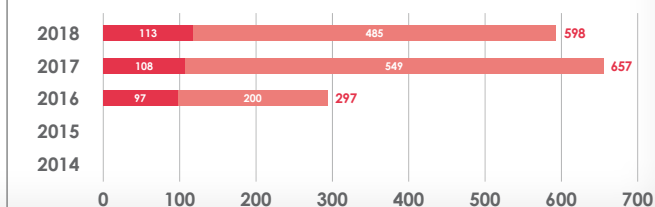
#### PÔLE DE VALORISATION DU POYET, AMBERT



#### ISDND DE PUY-LONG, CLERMONT-FERRAND



#### CENTRE DE TRI ECHALIER PAPREC, CLERMONT-FERRAND



■ Grand public ■ Scolaires

## En bref ...

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, exposition photographique d'Antoine Repessé, 365 unpacked sur le pôle de valorisation Vernéa



## 5 - SIGNALÉTIQUE DES SITES DE TRAITEMENT

2018 est marqué par la finalisation de l'harmonisation de la signalétique sur l'ensemble des sites de transfert et de traitement des déchets ménagers du VALTOM.

### • Des panneaux d'entrée de site

**COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE**

**SAINT-OURS-LES-ROCHES**  
 - LE VAURIAT -

**COLLECTIVITÉ EXPLOITANTE**

PORT DES EPI OBLIGATOIRE

LIMITATION DE VITESSE

INTERDICTION DE FUMER

**Centre de transfert**

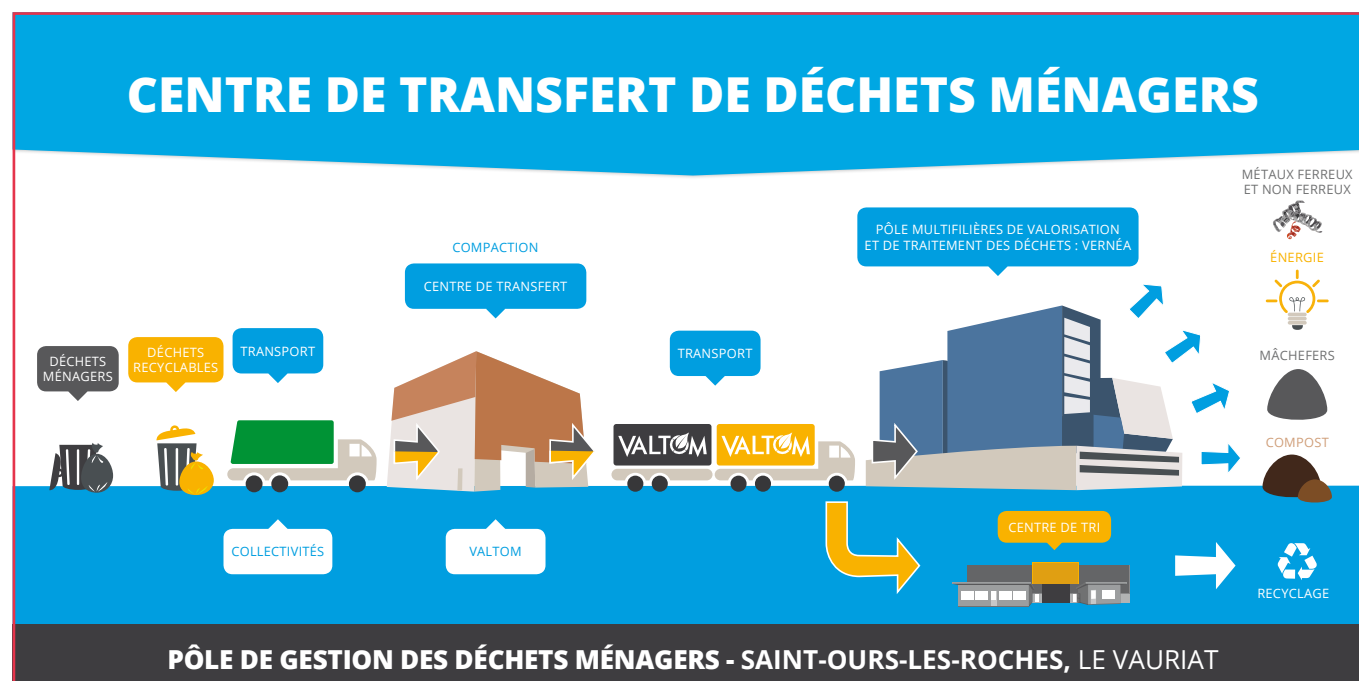
**HORAIRES D'OUVERTURE :**  
 DU LUNDI AU JEUDI : 8<sup>h</sup>30 - 12<sup>h</sup>00 | 13<sup>h</sup>00 - 17<sup>h</sup>00  
 LE VENDREDI : 8<sup>h</sup>30 - 12<sup>h</sup>00

**Bureaux**

**HORAIRES D'OUVERTURE :**  
 DU LUNDI AU JEUDI : 8<sup>h</sup>30 - 12<sup>h</sup>00 | 13<sup>h</sup>00 - 17<sup>h</sup>00  
 LE VENDREDI : 8<sup>h</sup>30 - 12<sup>h</sup>00

**SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD - 37 RUE DE PULVÉRIÈRES - LE VAURIAT - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES - TÉL : 04 73 73 16 83**  
**VALTOM : 04 73 44 24 24 | PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME : 04 73 98 63 63 | EN CAS D'URGENCE : 112**

### • Des panneaux explicatifs pour les visiteurs



## 6 - 2<sup>ÈME</sup> CAMPAGNE D'INFORMATION DÉPARTEMENTALE

La 2<sup>nd</sup>e campagne d'information et de sensibilisation au tri à l'échelle du territoire du VALTOM est conduite en 2018. Fruit du travail du Réseau des communicants des collectivités adhérentes au VALTOM, elle est consacrée cette année à l'amélioration du geste de tri des bouteilles et flacons plastiques pour les raisons suivantes :

- Seule 1 bouteille sur 2 est triée aujourd'hui.
- Si les bouteilles plastiques sont identifiées par les usagers comme recyclables, il n'en est pas de même pour les flacons qui sont encore nombreux dans les poubelles grises.

7 collectivités sur 9 ont conduit cette campagne sur leur territoire grâce aux supports suivants :



UN JEU CONOURS

**JEU CONOURS**  
**PLUS VOUS TRIEZ, PLUS VOUS AVEZ DE CHANCE DE GAGNER !**  
**DU 17 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2018**  
 TENTEZ VOTRE CHANCE ET REMPORTEZ :  
 UN VÉLO ÉLECTRIQUE, UN VOYAGE EN MONTAGNE, UN PAYS, DES DÉCHÈS POUR DEUX PERSONNES ET DES PLACES POUR BOYATONIC, VULCANIA OU L'AM...  
 1 INSCRIVEZ librement vos nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et email sur papier libre.  
 2 ROULEZ ET INSÉREZ le dans une bouteille en plastique transparente.  
 3 DÉPOSEZ la bouteille dans un bac ou un point d'apport volontaire de tri sélectif.  
 PLUS D'INFORMATIONS SUR : valtom63.fr

3 300 bouteilles participantes  
 Soirée remise des cadeaux

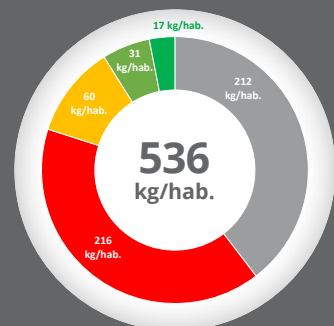


+ D'INFOS

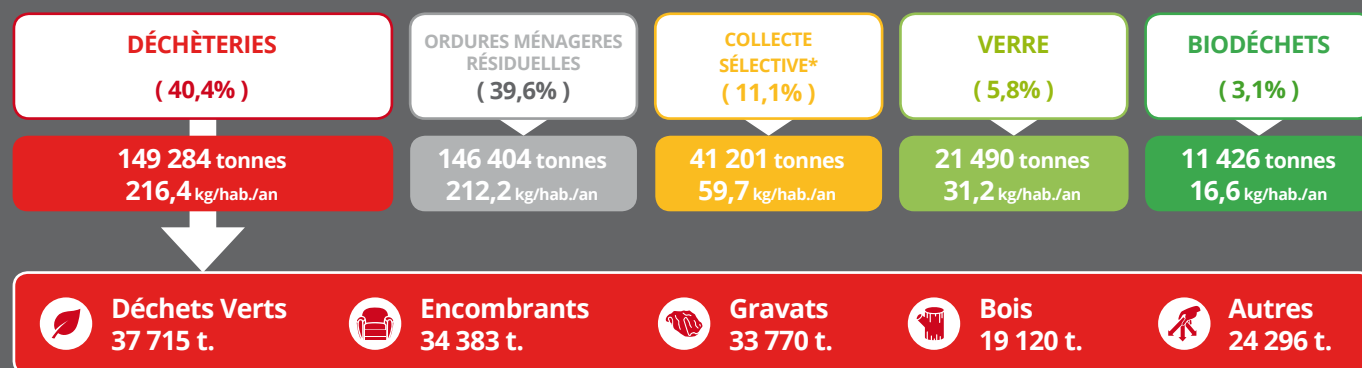
**Campagne radio**  
 200 passages (NRJ/RVA)  
**5 articles de presse**  
**Présence**  
 sur les réseaux sociaux



# SYNTHESE



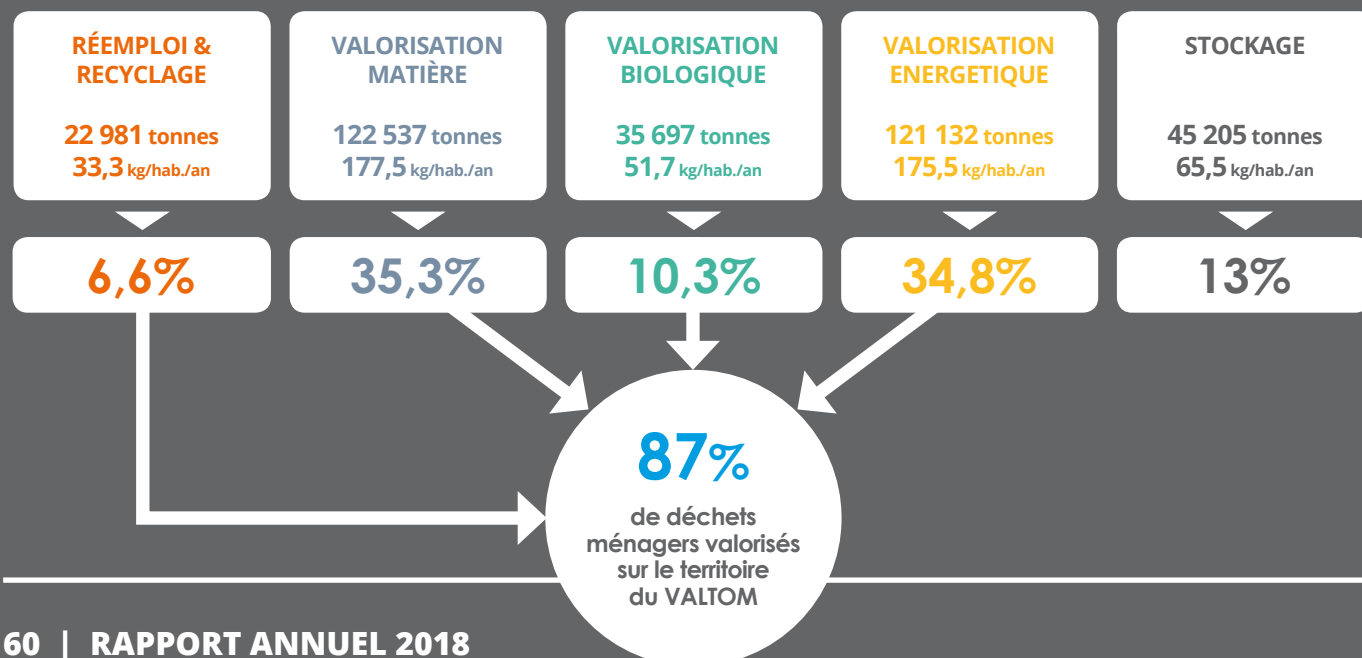
**LES GISEMENTS** ▶ **369 805 tonnes**  
**536 kg/hab./an**



## LES OUTILS



## LA VALORISATION



**LA CONTRIBUTION** ▶ **124 € HT/hab/an en moyenne**  
(collecte et traitement)

## LES OBJECTIFS (LTECV) LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉES (DMA)

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

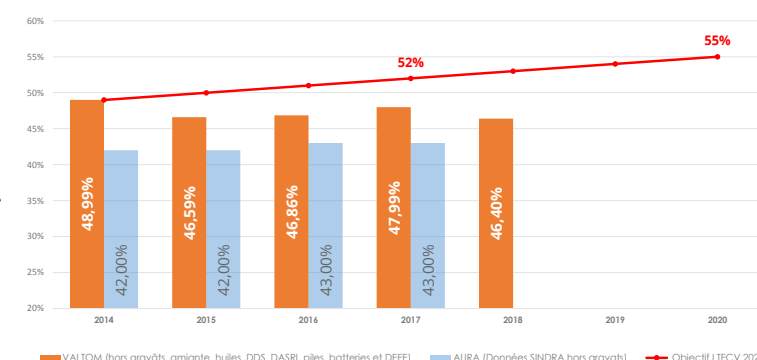
VALTOM : entre 2010 et 2018 : **-1,97%**  
AURA : entre 2010 et 2017 : **-1,3%**



### VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE)

de 55% en 2020 et 65% en 2025

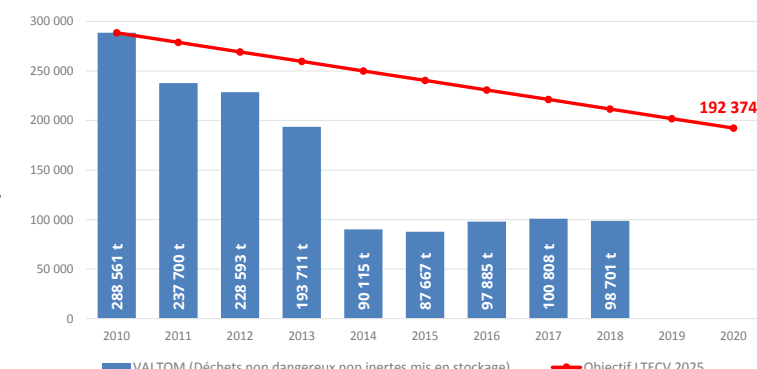
VALTOM 2018 : **46,40%**  
AURA 2017 : **43%**



### DIMINUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES MIS EN STOCKAGE

de 30% entre 2010 et 2020  
et de 50% entre 2010 et 2025

VALTOM : entre 2010 et 2018 : **-66%**  
AURA : entre 2010 et 2017 : **-18%**



# RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LA QUALITÉ  
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



**VALTOM**  
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU  
63000 CLERMONT-FERRAND  
TÉL. 04 73 44 24 24  
**WWW.VALTOM63.FR**